

Parc naturel régional
de la Narbonnaise en Méditerranée

DES CORBIERES A LA MEDITERRANEE :

Gestion intégrée des zones côtières

autour des étangs du narbonnais

Appel à projet DATAR :
pour un développement équilibré des territoires littoraux par une Gestion Intégrée
des Zones Côtières

Mai 2005



FICHE D'IDENTIFICATION

PROJET POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES LITTORAUX PAR UNE GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES (GIZC)

REGION
Région Languedoc-Roussillon
DEPARTEMENT
Département de l'Aude
MAITRE DOUVRAGE
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée
PARTENARIATS
Membres du Syndicat mixte : 27 communes audoises, Région LR, Département de l'Aude, Chambre de Commerce et d'industrie de Narbonne, Chambre d'agriculture de l'Aude, Chambre de Métiers de l'Aude + 70 structures socioprofessionnelles, associatives ou établissements publics (membres à voix consultatives) ; Autres partenariats : scientifique (IFREMER, Université Paris 1...), services d'Etat,
PERIMETRE DE PROJET
Territoire classé « Parc naturel régional » (20 communes) + territoire associé au Parc naturel régional (7 communes) étendu à l'ensemble du bassin versant des étangs pour les enjeux liés à la qualité et la gestion des eaux.
ENJEUX
<ul style="list-style-type: none">- Territoire reconnu pour ses espaces naturels et ruraux remarquables (Zones humides, lidos, garrigues) et comportant une biodiversité du fait des influences bioclimatiques diverses (méditerranéennes, ibériques, montagnardes...) et des paysages caractéristiques (reliefs proches du rivages, étangs littoraux découpés en anses et bassins, îles, vignobles...) ; présence d'un patrimoine historique et humain riche (abbaye, vestiges archéologiques, vignobles de qualité (3 AOC), architecture vernaculaire de caractère...)- Zone toutefois soumise à l'instar des régions méditerranéennes françaises à une transformation et à une pression démographique importante, héritant d'un aménagement et d'une spécialisation récente (30 ans) sur le secteur du tourisme balnéaire, portant une dynamique de développement importante (présence d'infrastructures (autoroute, port industriel...), d'industries, proximité immédiate d'une ville moyenne (Narbonne 43 000 hab))- Condensé des enjeux de préservation, de gestion et de développement durable présent sur le littoral languedocien voire méditerranéen : pression anthropique forte, paysages agressés, risques de pollutions toxiques et trophiques (industrielles, agricoles, urbaines), préservation des espaces naturels, requalification des stations du littoral, gestion des flux touristiques, intégration des infrastructures, présence pléthorique de structures de gestion ou de projets...- Volonté locale d'accompagner et de maîtriser le développement économique et de préserver le patrimoine existant
CONTENU DU PROJET
<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre de politiques et d'outils de programmation décloisonnés dans le cadre et au-delà du Parc naturel régional (se reposer sur l'expérience au sein du Parc sur plusieurs programmes en cours (contrat d'étangs, LIFE EDEN, DEFIL, Natura 2000, diagnostic énergétique...) pour capitaliser les résultats)- Analyse critique des programmes et structures présentes sur le territoire pour déboucher sur des propositions concrètes de simplification, de transparence et d'efficacité des politiques publiques- Recherche des moyens d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire vers une démarche collective ayant pour finalité la GIZC.- Développement d'outils de communication, d'information et de sensibilisation sur la GIZC auprès de publics cibles divers (expérimenter prioritairement auprès du public des élus locaux)
MOYENS
<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un dispositif de suivi scientifique et technique du projet- Mise au point d'outils spécifiques- Priorité donnée aux actions correspondant au projet dans le programme d'action du Parc naturel régional- Déblocage de moyens humains au sein de la structure porteuse et des autres partenaires du projet

SOMMAIRE

INTRODUCTION 7

1.	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE PROJET	8
1.1.	Le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée : un périmètre pertinent	8
1.2.	Description « sommaire » du périmètre	8
1.3.	Évolution du territoire	9
1.4.	Problématiques et enjeux généraux du territoire	10
1.4.1.	La gestion intégrée : une obligation !	10
1.4.2.	UN enjeu, UN projet : Décloisonner les programmes	11
1.5.	Enjeux et état des lieux du territoire déclinés par entités paysagères	13
1.5.1.	Les unités paysagères du littoral, du massif de la Clape et du plateau de Leucate	13
1.5.2.	Complexes lagunaires	17
1.5.3.	Piémont	21
1.5.4.	Corbières de Fontfroide et Corbières maritimes	21
1.5.5.	Fleuves et canaux	22
1.5.6.	Synthèse des enjeux par entités de paysage	23
2.	DESRIPTIF DE L'ÉTAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT	25
2.1.	Objectifs environnementaux et de développement	25
2.2.	Les outils	27
2.3.	Effets attendus sur l'environnement, le développement local, et sur le service rendu aux populations et usagers	29
2.3.1.	Gestion de l'eau	29
2.3.2.	Espaces naturels	32
2.3.3.	Urbanisme et paysages	33
2.3.4.	Maîtrise des énergies	34
2.3.5.	Tourisme	34
2.4.	Bilan : état d'avancement du projet	35
2.5.	Nouvelles perspectives : pour plus de clarté et de cohérence	37
2.5.1.	Clarifier les missions, limiter les instances de concertation	37
2.5.2.	Développer la formation et la capacité d'ingénierie	37
2.5.3.	Associer plus largement la population	38
3.	IDENTIFICATION DES PARTENAIRES SUR LE PROJET GIZC	39
3.1.	Identification des partenariats	39
3.2.	Documents présentant les modalités d'adhésion des principaux acteurs concernés dans la démarche	39
4.	PILOTAGE DU PROJET ET RÉSULTATS ATTENDUS	40
4.1.	Responsables du projet	40
4.2.	Méthode envisagée	40
5.	Conclusion	42
	ANNEXES	44

*Etang de Bages-Sigean – Ile de l'Aute
(Au deuxième plan, les installations portuaires de Port La Nouvelle)*

INTRODUCTION

Du pied des reliefs des Corbières au lido sablonneux enserrant les vastes complexes lagunaires de Bages-Sigean et de Leucate, s'étend le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Si, au cours du siècle dernier, ce territoire a été le siège de mutations profondes qui l'ont inventé, puis consacré comme une destination touristique de premier ordre aux niveaux national et européen, il n'en est pas moins devenu le 41^{ème} Parc naturel régional français en décembre 2003. Un tel renouvellement est particulièrement emblématique du contexte des littoraux touristiques balnéaires de l'Europe méridionale, confrontés depuis une décennie aux enjeux du développement durable. Des îles Baléares à la Costa Brava, de la Côte d'Azur aux lidos italiens, la durabilité des systèmes socio-économiques liés à l'extraordinaire avènement du tourisme balnéaire depuis les années 50 est, plus que jamais, en jeu face à la dégradation des milieux côtiers et aux risques accrus et consécutifs à la remontée du niveau marin. L'équilibre délicat entre les composantes naturelles, sociales et économiques du territoire littoral est au cœur des préoccupations des États depuis l'instauration du Plan Bleu pour la Méditerranée, jusqu'à la récente et nouvelle Mission interministérielle d'aménagement du Languedoc-Roussillon.

Longtemps peuplée quasi exclusivement de pêcheurs et de viticulteurs, la façade côtière du département de l'Aude a été singulièrement bouleversée par l'opération d'aménagement touristique menée et planifiée par l'État à partir du début des années 60 et connue sous le nom de Mission Racine. Depuis lors, les enjeux liés à la cohabitation entre le développement des activités touristiques et les impératifs de plus en plus affirmés de protection de l'environnement et de développement social équilibré n'ont cessé de se poser sous des formes renouvelées. Équilibrer le développement économique sur l'ensemble du territoire littoral en ré-envisageant l'articulation frange côtière / arrière-pays, diversifier et vivifier les économies locales au delà du tourisme balnéaire, garantir un développement social harmonieux tout en assurant la conservation des derniers grands espaces naturels représentatifs de l'écologie méditerranéenne (lagunes, lido, garrigues...) et des paysages issus de l'histoire des sociétés méditerranéennes, sont apparus depuis une dizaine d'années comme autant d'objectifs à atteindre à plus ou moins long terme. Une majorité des acteurs territoriaux du littoral narbonnais se sont alors mobilisés et ont permis la création d'un Parc naturel régional.

Nouvel acteur central de la gestion du littoral, le jeune Parc naturel régional cherche, depuis sa création, à impulser une nouvelle culture de l'action dans laquelle l'ensemble des acteurs concernés sont systématiquement sollicités, et dont l'approche holistique du territoire impose une certaine transversalité et réflexivité des démarches opérationnelles. Lieu d'apprentissage de nouvelles pratiques et normes de l'action (gestion environnementale, prise en compte des dynamiques littorales sur le temps long, gouvernance...), le Parc naturel doit, à l'avenir, être appelé à devenir la clé du déploiement des stratégies de la Gestion Intégrée des Zones Côtières dans le contexte audois. Ce processus apparaît d'autant plus crucial que peu de Parcs naturels régionaux ont aujourd'hui en charge la gestion d'un littoral (à peine une dizaine de Parcs sont des territoires littoraux ou, tout du moins, rétro-littoraux) et que peu d'opérateurs territoriaux ont à garantir la durabilité d'enjeux touristiques aussi conséquents face à une fragilité des milieux écologiques aussi exacerbée. Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée est déjà engagé dans cette démarche à travers la contractualisation autour de sa charte mais l'intégration des acteurs, des

problématiques et des politiques concernant son territoire mérite encore d'être confortée.

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LE PROJET

1.1. Le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée : un périmètre pertinent

Le périmètre retenu correspond à celui du Parc Naturel Régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée, un des rares espaces fortement urbanisés du littoral méditerranéen qui a fait de la préservation des espaces naturels, le moteur de son développement. Ce territoire, composé de la façade littorale audoise y compris les trois miles nautiques, de trois complexes lagunaires, et de l'arrière pays des Corbières, a été labellisé fin 2003 pour répondre à des objectifs de préservation des milieux naturels et de gestion intégrée de l'ensemble du Parc (en particulier des lagunes). Cette gestion doit permettre de rééquilibrer en partie les écarts de développement entre arrière pays et littoral et de travailler à la gestion et la protection des milieux naturels en prenant en compte les éléments caractéristiques de chaque secteur mais aussi, bien évidemment, les liens de fonctionnalité qui existent entre les différentes entités géographiques. En effet comment, par exemple, travailler sur la qualité des eaux des lagunes sans intégrer leurs bassins versants ?

Par ailleurs, comment mener une politique de développement durable sans les acteurs locaux, qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des services de l'État, des socioprofessionnels, des associations, du monde de l'Éducation ou encore de celui de la Culture... ?

Afin d'atteindre cet objectif de gestion intégrée, la charte du Parc a été élaborée avec l'ensemble des acteurs locaux qui y ont ensuite adhéré, et qui s'appliquent à la mettre en oeuvre. Elle comprend trois axes, l'un portant sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel culturel et paysager, le second sur un développement harmonieux et durable, le troisième sur l'émergence d'une éco-citoyenneté et d'une image de qualité de ce territoire. L'ensemble est animé et coordonné par le Syndicat mixte de gestion du Parc.

C'est donc pour ces raisons – territoire identifié dans le but d'y mener une politique de gestion intégrée, dynamique locale forte et présence de la structure de gestion et de concertation – que le périmètre proposé dans le cadre de cet appel à projet, correspond à celui du Parc. Pour autant, comme cela sera développé ultérieurement, le Syndicat mixte est souvent amené à travailler, au travers de différents outils, au delà de son périmètre. Cela a toujours pour but d'améliorer la cohérence territoriale et de gestion.

Carte 1 : Le Territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

1.2. Description « sommaire » du périmètre

Le territoire du Parc constitue une entité originale et fragile de grande qualité. Ceci est dû au fait que sur une superficie de 100 000 ha, on passe très rapidement de la mer Méditerranée, et des étangs, à des massifs (essentiellement calcaires) surchauffés en été, couverts de garrigues et pinèdes, et qui culminent à 700 m de hauteur au sud du

Parc. Les plaines et vallées accueillent quant à elles les villages et les zones viticoles. Le littoral, enfin, entre Mer et lagunes, concentré sur une bande sableuse appelée lido, accueille des stations touristiques mais conserve néanmoins de larges espaces encore naturels.

Cette succession de milieux terrestres, lagunaires et maritimes représente, en France, l'un des derniers grands sites naturels préservés de cette ampleur en bordure de Méditerranée.

Cette confrontation de l'eau avec la terre, les transformations imprimées par l'homme au travers de multiples activités au cours du temps, confèrent au territoire du Parc un intérêt paysager indéniable.

Le Parc englobe 7 entités paysagères bien distinctes (cf carte 3). Une 8^{ème} entité correspond à un secteur dit « territoire associé » qui n'est pas encore labellisé, mais dont les communes ont adhéré à la charte du parc :

- **le littoral** avec sa zone maritime, ses vastes lidos, ses milieux naturels de grande qualité, ses stations touristiques
- **le complexe lagunaire** qui comprend les étangs de Bages-Sigean, de Pissevaches et de La Palme
- **le massif de la Clape** qui borde immédiatement la partie nord du littoral
- **le plateau de Leucate** dont les falaises plongent brutalement dans la mer et où le maillage de murets constitue un paysage très original
- **le piémont**, entre étangs et Corbières, paysage viticole sillonné par les grands axes de circulation et dans lequel se développe l'urbanisation
- **les Corbières de Fontfroide** et les **Corbières maritimes** qui présentent de grands espaces sauvages couverts de garrigues entrecoupées de vignobles.
- **les fleuves et canaux (territoire associé)**, où le paysage est marqué par les canaux du Midi, de Jonction et de la Robine

L'ensemble de ces unités paysagères offre une grande diversité de milieux naturels de qualité exceptionnelle, reconnus dans leur très grande majorité au travers de sites Natura 2000. Le patrimoine historique y est également particulièrement riche, (Oppida et voies antiques, abbaye de Fontfroide, sites défensifs de l'ancienne frontière Occitano/Catalane, ainsi que tout le patrimoine lié aux activités agricoles et notamment viticoles, de pêche, saunières...).

1.3. Évolution du territoire

Jusque dans les années 70, ce territoire très rural s'est développé sur le littoral d'une part autour de la pêche en étangs (petits métiers) et en mer, et d'autre part autour de l'exploitation des salines. Quelques petites stations balnéaires (La Franqui, Gruissan Plage, ...) accueillent un tourisme encore très familial et limité. Ailleurs, la viticulture (activité dominante depuis le XIX^{ème} siècle), le pastoralisme dans les massifs de la Clape, des Corbières et du plateau de Leucate (jusque dans les années 50) et de petites activités industrielles constituaient le gros de l'activité économique. Les villages se construisaient lentement, de manière dense, en lien avec leurs sites.

Dans les années 70 (après des campagnes de démoustication), le développement d'un tourisme de masse concentré sur le littoral a bouleversé l'équilibre précaire autrefois établi entre activités humaines

traditionnelles et milieux naturels. Des stations du littoral furent créées, certaines dans le cadre de la mission Racine (Gruissan, Port Leucate) d'autres en dehors de ce cadre (Saint Pierre la Mer, Narbonne Plage, Port la Nouvelle, Leucate Plage). Ainsi, l'urbanisation mal contrôlée et la saisonnalité de l'activité touristique, induisant une fréquentation localisée dans le temps et dans l'espace, ont engendré de nouveaux types de pressions sur les espaces naturels (surfréquentation, cabanisation, dégradation de certains milieux...), notamment sur les lidos, autour des étangs, sur le massif de la Clape, sur le plateau de Leucate en même temps que l'émergence de zones urbaines spécialisées (habitat secondaire ou locatif estival de petites surfaces). Toutefois, l'aménagement impulsé dans le cadre de la Mission Racine a aussi permis de conserver de larges espaces indemnes d'urbanisation en maintenant des coupures d'urbanisation importantes (lido de la vieille Nouvelle, plage des Coussoules...) et en classant d'autres zones (site classé de la Clape). Ce développement touristique contribua certes à l'essor économique du littoral, mais également à créer un déséquilibre très marqué entre littoral et arrière pays.

Dans le même temps, le territoire proche du littoral subit, comme toute la région méditerranéenne, une forte croissance démographique qui s'est traduite par le développement important de la ville de Narbonne, des villages de la Basse plaine de l'Aude au nord de Narbonne, des bords d'étangs et du Piémont. Etant donné l'absence généralisée de réflexion concernant les formes urbaines et architecturales, la limitation de consommation d'espace, il s'en est suivi une certaine banalisation des abords des villages et entrées de villes due, en grande partie, à la médiocrité de l'habitat pavillonnaire et des lotissements. Les zones industrielles et artisanales se développèrent également fortement sans prendre non plus en compte les paysages.

Les activités domestiques, industrielles et agricoles présentes sur les bassins versants des étangs ont engendré une certaine dégradation de la qualité des eaux (rivières, canaux, étangs et mer) en générant des apports en éléments nutritifs ou contaminants chimiques dont l'excès dans les milieux récepteurs occasionne des déséquilibres. (Ex : eutrophisation, pollution chimique...).

Par ailleurs la déprise agricole depuis les années 70 a engendré une évolution nette des paysages par l'augmentation des friches en zone viticole et par la fermeture des milieux de garrigues due à la disparition du pastoralisme. Celle-ci s'est accompagnée d'une perte de biodiversité, et d'une augmentation de la sensibilité face aux incendies. Cela a été particulièrement marqué sur le massif de la Clape, dans les Corbières et la zone de Piémont.

Depuis un peu plus de dix ans ce coin de terre très venté attire les projets de développement de l'éolien. Plusieurs sites de plateaux ou de crêtes ont été équipés et de nombreux projets sont en cours d'étude.

Sur le littoral de nouveaux usages sont apparus ces dernières années, dus à un engouement accru pour les activités de pleine nature : kit surf en mer et sur les étangs, jet ski en mer, char à voile, sports mécaniques (quads, 4x4, motos vertes...). Cela n'est pas sans imposer de nouvelles pressions et menaces sur les espaces naturels.

Le déséquilibre entre littoral et arrière pays est donc flagrant de nos jours et l'on peut dire caricaturalement, que les évolutions des 30 dernières années se sont faites au profit du développement économique (et plus particulièrement touristique) mais au détriment des espaces naturels et agricoles.

Toutefois, l'activité touristique estivale liée aux stations du littoral qui a fait longtemps la richesse de la narbonnaise devient maintenant un handicap : l'évolution de la demande touristique fait que le type d'habitat (« studio-cabine ») n'est plus du tout adapté. Mais comment transformer un parc immobilier atomisé en une multitude de propriétaires vers un habitat à vocation de résidence principale tel que le souhaitent maintenant les communes ?

Enfin, on constate depuis peu, et malgré le regroupement communal opéré récemment, une atomisation des prises de décision au travers de la multiplicité des structures locales (communautés d'agglomération, communautés de commune, Pays, syndicat mixte chargé du SCOT, Comité Local de l'eau...) qui ne contribue pas à faire émerger une logique d'aménagement et un projet commun pour ce territoire (*voir tableau des partenaires, chapitre 3*)

Port La Nouvelle - Front de mer

1.4. Problématiques et enjeux généraux du territoire

1.4.1. La gestion intégrée : une obligation !

Malgré ces évolutions et tendances, le territoire reste encore globalement de très grande qualité, en particulier pour les espaces naturels, dont les lagunes, pour les paysages ruraux ainsi que pour le patrimoine bâti.

Aujourd'hui la protection de la nature semble être essentielle au développement touristique local et pérenne. L'objet n'est plus d'opposer développement touristique ou économique et protection des milieux naturels, mais de faire émerger une nouvelle forme de tourisme durable : comment préserver ou restaurer les milieux naturels tout en les faisant découvrir et aimer au public, comment accueillir au mieux ce public sans pour autant poursuivre la dégradation qui a été entamée récemment, comment permettre les différents usages, notamment sportifs et récréatifs, comment requalifier les stations qui ne correspondent plus, en matière de logement aux attentes de tous, comment développer de nouvelles offres touristiques dans l'arrière Pays, comment établir les liens entre littoral et arrière pays, comment concilier tout ceci avec les différentes lois qui s'appliquent sur ce territoire, comment concilier les intérêts parfois divergents des multiples acteurs en présence.... ?

De même pour le développement économique au travers de zones d'activités, ou encore celui de l'urbanisation. Celle-ci ne peut plus

être envisagée à la seule échelle communale, sans tenir compte des liens qui existent entre valorisation touristique, cadre de vie, qualité des espaces naturels, maintien de l'agriculture, ...
Si l'implantation d'éoliennes constitue indéniablement un support au développement des énergies renouvelables, ainsi qu'une source conséquente de taxe professionnelle pour les collectivités, il n'en demeure pas moins que, là encore, les projets doivent être conçus en intégrant toutes les données environnementales, paysagères et sociales (comment la population reçoit elle le projet ? Cela est-il contradictoire avec le développement touristique ? Etc.).

On voit donc que quelle que soit la problématique abordée, il est aujourd'hui indispensable de travailler dans le sens d'une gestion intégrée, ou développement durable, qui permette l'évolution obligatoire de ce territoire, tout en conservant son identité et son patrimoine, lesquels à leur tour devenant support de développement.

1.4.2. UN enjeu, UN projet : Décloisonner les programmes

Sur ce territoire, les enjeux et pressions sont nombreux : touristiques, démographiques, urbains, patrimoniaux, économiques... les acteurs, structures, (regroupements de professionnels, collectivités, syndicats, associations ...) pléthoriques. Jusqu'à il y environ dix ans les politiques de développement, aussi bien que celles de protection, portées par différents acteurs institutionnels, économiques, associatifs, demeuraient cloisonnées, chacun menant son action sans s'insérer dans une dynamique globale et sans en évaluer ni les incidences sur d'autres projets ni les complémentarités ou encore les contradictions. Les incidences sur l'environnement étaient, quant à elles, uniquement évaluées dans le cadre des études d'impact et des enquêtes publiques.

En 1994, le projet de Parc Naturel Régional fut initié, en réponse à une volonté des élus locaux qui souhaitent mettre en place un moyen de protection des étangs du Narbonnais. Dès cette époque, la nécessité de travailler à une échelle plus large, notamment celle des bassins versants de manière à envisager une gestion intégrée, fut mise en avant.

L'état des lieux réalisé sur le territoire mit en évidence les éléments socio-économiques, patrimoniaux... caractéristiques du territoire, mais permit également de mettre en avant cette sectorialisation des différentes politiques ainsi que la multiplicité des acteurs.

Au delà de la valorisation du patrimoine, la préservation et la gestion des milieux naturels, la requalification de sites dégradés, le développement économique respectueux de l'environnement, l'éducation à l'environnement, le principal enjeu réside dans le fait d'assurer une **cohérence** entre les projets et diverses politiques.

Le parc naturel régional s'est donc attelé à organiser la concertation pour l'élaboration de la charte et la coordination des différents projets. C'est aujourd'hui la mission du syndicat mixte de gestion du PNR : assurer l'**animation** et la **coordination** de la mise en place de la charte du Parc sur le territoire, par une très large **concertation** avec l'ensemble des acteurs locaux, mais aussi, dans la mesure du possible, avec la population. Cet effort est mené de manière à coordonner les programmes issus des nombreux acteurs et organismes. Dans certains cas, le rôle du Parc peut également consister à inciter les structures à travailler de la même manière en leur sein. En effet, il n'est pas rare, par exemple, de voir une collectivité fortement motivée par la mise en œuvre d'un programme de gestion des espaces naturels, prendre dans le même temps des orientations en matière de développement économique tout à fait antinomiques avec les précédentes.

L'enjeu fondamental est donc de parvenir à modifier les habitudes de travail. Il s'agit d'un apprentissage collectif qui s'inscrit sur le long terme.

Le Parc assure cette mission de coordination au travers du comité syndical, composé des collectivités territoriales et chambres consulaires, d'un comité consultatif (comité stratégique paritaire) qui regroupe environ 80 structures diverses (socioprofessionnelles, associatives, établissements publics...), de différentes commissions thématiques. Par ailleurs, il anime ou participe à la mise en œuvre de différents outils tels que contrat d'étang (pour une gestion intégrée à l'échelle des bassins versants), SAGE, deux défis de l'Agence de l'Eau (défi toxiques, défi eutrophisation), SCOT, Natura 2000, charte européenne du tourisme durable, charte de développement de l'éolien, Espace Information Énergie, réseau des animateurs du Parc, École du Parc, inventaire du patrimoine, projet de sauvegarde de mémoire locale (archives du sensible)... La mise en œuvre de ces outils passe obligatoirement par un travail avec l'ensemble des acteurs de manière individuelle, en groupes de travail et en comités de pilotage.

Enfin, engagé dans une démarche d'Agenda 21, la notion de démocratie participative et de participation des habitants n'est pas absente du travail du Parc.

C'est donc ce travail de décloisonnement et de cohérence autour d'une gestion intégrée sur le bassin versant des étangs du narbonnais qui fait l'objet de la réponse du Parc à cet appel à projet. Même si cet objectif est intrinsèquement inscrit dans la charte du Parc et imprime l'ensemble de ses actions, il est proposé dans le cadre du présent projet de poursuivre cette démarche de décloisonnement au delà des outils déjà mis en place par le Parc, et qui seront décrits au chapitre 2.

1.5. Enjeux et état des lieux du territoire déclinés par entités paysagères

Outre la notion de bassins versants qui a sous tendu l'ensemble de la démarche de construction de la charte du Parc (notamment pour les aspects d'amélioration de la gestion de la qualité de l'eau), c'est le paysage qui a été choisi comme base d'analyse, puis de projet pour le territoire. En effet, le paysage a permis aussi bien une caractérisation des différentes entités (occupation du sol, spécificité, enjeux...), qu'une appropriation locale pour définir des projets communs.

Carte 3 : Les entités paysagères du territoire

1.5.1. Les unités paysagères du littoral, du massif de la Clape et du plateau de Leucate

Les unités de paysage du littoral (mer, lidos et stations), du massif de la Clape, du plateau de Leucate, présentent les mêmes problématiques générales ; à savoir des paysages et des milieux naturels de très grande qualité, avec de nombreuses espèces rares et soumis à des pressions de fréquentation importantes dues à la proximité immédiate des stations du littoral, mais aussi des agglomérations de Narbonne et de Perpignan (incidence forte en particulier sur le plateau de Leucate). L'accueil dans les milieux naturels doit faire l'objet d'un soin très particulier, aussi bien pour répondre à des objectifs de préservation que pour satisfaire aux attentes du public.

Les stations doivent aujourd'hui être requalifiées, d'une part pour mieux répondre aux nouvelles attentes du public touristique par rapport au logement, d'autre part pour rééquilibrer l'offre en logements principaux à l'échelle du territoire du Parc. En effet sous la pression démographique forte de l'ensemble de la Région, il devient difficile de « bloquer » autant de logements juste pour la période estivale... Les stations doivent donc évoluer progressivement vers de vraies villes, avec tous les équipements que cela implique, où il devient possible de vivre à l'année et où les espaces publics sont de qualité, sans pour autant perdre leur vocation touristique.

Les activités traditionnelles (pêche aux petits métiers en mer et en étangs, production de sel, viticulture) méritent d'être soutenues et leurs productions valorisées, notamment auprès du public touristique.

Ces enjeux sont communs à la charte du Parc naturel régional et à la Mission interministérielle d'aménagement du littoral.

La bande littorale des trois milles comprise dans le territoire du PNR, appartient au Domaine public maritime (DPM). La quasi-totalité de cette zone est de nature sableuse, en pente douce comprise entre 0 et 50 mètres de profondeur. Deux plateaux rocheux existent toutefois aux deux extrémités de la zone : au nord, le rocher de Vendres, au sud, le vaste banc rocheux de Cap Leucate. Ces deux zones ont été repérées dans le cadre de l'inventaire régional du patrimoine maritime en raison de leur richesse biologique.

Plusieurs sites de récifs artificiels ont été immergés à différentes profondeurs dans la bande des trois milles. Dans une région maritime largement dominée par des substrats meubles, les récifs artificiels constituent des outils intéressants de gestion des ressources halieutiques en faveur de la petite pêche côtière. La conchyliculture s'est développée récemment sur les sites de Gruissan et de Fleury-Vendres.

De nombreuses interactions existent entre l'écosystème lagunaire et la zone maritime. Par l'intermédiaire des graus, des échanges permanents existent entre les deux milieux sur un plan hydrologique, sédimentaire et biologique. Ces échanges conditionnent à la fois le niveau de confinement du milieu lagunaire et la richesse biologique de la bande littorale. Plusieurs espèces piscicoles d'intérêt économique (anguilles, loups, daurades, sars, marbrés, orphies, rougets, soles, flets,...) colonisent les étangs avant de venir se reproduire en mer. La gestion halieutique de ces ressources doit donc être menée en parallèle sur les deux milieux.

Sur la zone maritime, les enjeux portent sur l'amélioration de la connaissance, la valorisation des produits de la pêche, l'augmentation de la ressource potentielle.

Falaises du plateau de Leucate

Chiffres et données clés	
LITTORAL (mer, lidos et stations du littoral)	Territoire
	Bande littorale des 3 milles nautiques
	Front maritime de 42 Km
	36 Km de plages et lidos
	Espaces naturels terrestres
	Des habitats nombreux et riches : divers types de dunes : dunes mobiles embryonnaires, dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> , Dunes fixées à Crucianelle, dunes avec pelouses du <i>Malcomietalia</i> , etc.
	9 habitats en annexe 1 de la Directive Habitats, dont deux habitats prioritaires (steppes salées et pelouse à Brachypode), zone Natura 2000
	15 espèces végétales protégées
	Nidification d'espèces rares d'oiseaux : sternes naines, gravelot à collier interrompu, ...
	2000 espèces de poissons en mer
	89 espèces d'invertébrés marins
	Espace maritime
	2000 espèces de poissons en mer
	Plus de 100 espèces d'invertébrés marins
	Une dizaine de milieux sous-marins différents : zones sableuses, failles, pitons rocheux, récifs artificiels, éboulis, etc.
	Principales activités et usages terrestres
	Activités de plage, promenade, quads, 4X4, char à voile, départ pour les planches à voile et kit surf
	Principales activités maritimes
	Pêche aux petits métiers,
	Plusieurs lieux de débarquement de la pêche artisanale (Fleury, Gruissan...) Port-la-Nouvelle : petits métiers fileyeurs, chalutiers et thoniers hauturiers. Principales espèces marines débarquées : sole, turbot, raie, seiche. Port la Nouvelle : trafic maritime intense
	Conchyliculture : importante activité sur les sites de Gruissan et de Fleury-Vendres. Huit entreprises exploitent environ 900 hectares de concessions de filières de haute-mer Production moyenne de 1300 tonnes de moules méditerranéennes et 100 tonnes d'huîtres creuses par an.
	Nautisme, pêche de loisir, activités balnéaires
	Population
	Population estivale : 216 000
	Population permanente : 20 000
	Tourisme
	Nombres total de lits environ 200 000 en meublés, résidences secondaires et autres hébergements dont 16 773 lits de campings (60% du total de l'Aude) et 728 lits d'hôtels (12 % du total de l'Aude)
	8 hôtelleries de plein air engagées dans la démarche « Accueil Nature et Patrimoine » du Parc
2990 anneaux	
8 clubs de plongée sous marine	

CLAPE	Chiffres et données clés
	Territoire
	Superficie : 15 000 Ha
	Site classé de
	Espaces naturels
	Site Natura 2000 : ZPS et pSIC
	7 habitats naturels en annexe 1 de la Directive Habitats, dont la pelouse à Brachypode, habitat prioritaire
	6 espèces de chauve-souris en annexe 2 de la Directive Habitats
	17 espèces de la Directive Oiseaux
	Principales activités et usages
	Forte fréquentation limitée à certains secteurs : escalade, randonnées pédestre, VTT, équestre, spéléologie, visites (chapelle des Auzils, gouffre de l'Oeil doux), détente, repli dans les massifs boisés en période de vent
	Tourisme
	Près de 400 voies d'escalade
	10 000 lits dont 100 lits en campings, une dizaine de lieu d'accueil en gîtes et chambres d'hôtes, 1 hôtel et des nombreuses résidences secondaires.

PLATEAU DE LEUCATE	Chiffres et données clés
	Territoire
	Surface : 800 Ha
	Altitude en son point culminant : 60 m
	Plus petite largeur : 1 Km
	Plus grande largeur : 4 Km
	Espaces naturels
	Une mosaïque de plus de 30 habitats naturels
	2 habitats en annexe 1 de la Directive Habitats : Pelouses à Brachypode (habitat prioritaire) et Falaise avec végétation des côtes méditerranéennes
	Des espèces d'oiseaux de la Directive Oiseaux, dont de nombreux passereaux
	Patrimoine géologique
	Dune suspendue, vestige du Würm
	Population
	Population estivale : 12500
	Population permanente : 2500
	Proximité immédiate de la station de Port Leucate (à 6 km) : 80 000 lits ?
	Tourisme
10 000 lits (dont 1 hôtel, 20 gîtes et chambres d'hôtes et de nombreuses résidences secondaires)	

1.5.2. Complexes lagunaires

Les complexes lagunaires de Bages-Sigean, La Palme et Pissevaches constituent le « cœur humide » du PNR, qui est l'un des éléments majeurs du territoire en raison de l'originalité de ses paysages, la diversité de ses sites naturels, la richesse et la rareté de sa faune et de sa flore et les particularités culturelles des activités liées aux étangs.

La vie autour des étangs est rythmée par les saisons. En automne, les pêcheurs installent des « barrages » selon les règlements séculaires régis par les prud'homies. Une soixantaine de pêcheurs, sans compter les acteurs économiques situés en aval de la filière, exploitent ces étangs ; l'espèce emblématique et la plus génératrice de chiffre d'affaire étant l'anguille. Le suivi de la pêcherie constitue un des meilleurs indicateurs biologiques de la « bonne santé » des lagunes. Leur faible profondeur et le caractère saumâtre en font des sites de très forte productivité. La production de sel constitue également une activité traditionnelle indissociable du patrimoine lagunaire.

Cependant, ces milieux sont très fragiles et directement dépendants des activités pratiquées sur les bassins versants. Si les enjeux de gestion, d'organisation de l'accueil, d'aide au maintien des activités économiques traditionnelles sont les mêmes que pour les trois entités de paysage décrites ci-dessus, l'approche de la gestion ne peut se réfléchir à l'échelle de l'unité de paysage mais bien à celle des bassins versants.

Le périmètre du PNR englobe plusieurs bassins versants dont deux principaux incluant, au Sud, l'étang de La Palme et au centre, celui du complexe des étangs du Narbonnais avec les lagunes de Bages Sigean, Campagnol, Ayrolle et Gruissan sans oublier l'étang de Pissevaches situé complètement au Nord. Les activités, les pressions anthropiques qui s'exercent sur chaque bassin versant sont différentes et propres à ces deux secteurs géographiques. Une gestion intégrée doit donc être adaptée à chacune de ces unités cohérentes.



Carte 4 : Les 3 principaux bassins versant présents sur le territoire du PNR

Chiffres et données clés	
COMPLEXES LAGUNIARES	Territoire
	15 000 Ha dont 7700 Ha de lagunes
	3 complexes lagunaires comptant 7 étangs
	3 étangs ont un grau naturel sur les 4 en communication avec la mer
	Espaces naturels
	Les 3 complexes sont des ZNIEFF
	2 des complexes lagunaires classés en Natura 2000
	12 habitats naturels en annexe 1 de la Directive Habitats, dont 3 prioritaires (lagunes côtières, steppes salées et pelouses à Brachypode)
	5 espèces végétales protégées
	50 espèces de poissons : espèce phare l' anguille,
	Herbiers à zoostère (<i>Z. marina</i> et <i>Z. noltii</i>), et à Ruppie
	Principales activités et usages
	Pêche artisanale : environ 50 entreprises essentiellement sur Bages-Sigean-Ayrolle-Gruissan
	1 ou 2 pêcheurs professionnels sur La Palme
Nautisme, pêche professionnelle, agriculture La Palme : très forte fréquentation du plan d'eau par les véli- planchistes et kit surfer	
Population	
Population estivale : 60 000	
Population permanente : 4000	
Tourisme	
40 000 lits répartis en campings, hôtels, villages de vacances, gîtes chambres d'hôtes, meublés et de très nombreuses résidences secondaires	

1.5.2.1. Complexe lagunaire de Bages-Sigean-Ayrolle-Campagnol-Gruissan

○ **De nombreux problèmes de qualité des eaux...**

Le diagnostic de la qualité de l'eau est différent d'un bassin lagunaire à un autre, il convient donc de le présenter séparément pour chaque étang en distinguant les problèmes liés au niveau d'eutrophisation et ceux liés à la contamination chimique.

Niveau d'eutrophisation (eau et sédiments) :

Les résultats des différents réseaux de suivi auxquels participe le Parc naturel régional sont révélateurs d'une importante dégradation de la partie nord de l'étang de Bages-Sigean sur le plan trophique, qui se traduit par :

- des teneurs excessives en sels nutritifs dans l'eau et les sédiments
- des variations importantes de l'oxygène dissous
- une production phytoplanctonique permanente qui colore les eaux

Cette dégradation du niveau d'eutrophisation est liée à des rejets importants en nutriments (azote et phosphore) du bassin versant, mais aussi à un fort niveau de confinement (faible renouvellement des eaux) des bassins nord de l'étang de Bages-Sigean.

L'étang le plus dégradé vis-à-vis de l'eutrophisation est celui de Campagnol, avec :

- des concentrations records en nutriments toute l'année
- de fortes variations de salinité et d'oxygène dissous
- une production primaire excessive avec une forte turbidité des eaux

Ce niveau d'instabilité et de dégradation de la colonne d'eau est peu favorable à l'établissement durable de biocénoses lagunaires.

L'étang de Gruissan semble également perturbé mais dans une moindre intensité, et tend globalement à être restauré vis-à-vis de l'eutrophisation. L'état de la colonne d'eau et des sédiments révèle des apports par le bassin versant non permanents, ainsi qu'un haut degré de confinement. Au contraire l'étang de l'Ayrolle paraît l'étang le plus sain, avec des conditions stables de salinité et d'oxygène dissous et de faibles concentrations en nutriments dans tous les compartiments. Cet étang bénéficie à la fois d'apports d'eaux douces épurées par leur passage dans l'étang de Campagnol et d'une large ouverture à la mer.

Niveau de contamination chimique :

Globalement, le problème principal de l'étang de Bages-Sigean en matière de contamination toxique est celui du cadmium. Malgré une nette tendance à la baisse depuis le début des années 90, le cadmium reste présent en 2001 dans le milieu lagunaire. L'interdiction de la consommation des coquillages de cet étang est encore d'actualité.

D'une façon générale, l'impact sur le milieu lagunaire des produits phytosanitaires utilisés sur le bassin versant est mal connu, mais il a été brutalement mis en évidence suite aux inondations de novembre 1999. Les vieux stocks de produits très toxiques qui ne sont plus utilisés, tels que le DDT, sont vraisemblablement ceux qui représentent le risque le plus important.

Enfin, des niveaux de contamination supérieurs ont été mis en évidence à l'extrémité sud de l'étang de Bages-Sigean, sur plusieurs paramètres : zinc, PCB, hydrocarbures et DDT. Ils pourraient être liés à l'impact de l'activité industrielle et portuaire de Port la Nouvelle. Concernant cette dernière activité, une étude diagnostic en cours de réalisation par la CCI de Narbonne sur la zone portuaire de Port la Nouvelle (diagnostic « Port propre – programme Life EDEN ») devrait permettre de disposer prochainement d'informations plus précises sur les flux de pollution issus de l'activité portuaire de Port la Nouvelle.

Concernant les étangs de l'Ayrolle, Campagnol et Gruissan, les résultats relatifs aux micropolluants sont meilleurs que sur Bages-Sigean et n'indiquent pas de gros problème de contamination toxique.

L'étang de Campagnol, directement soumis aux apports de la basse plaine, concentre dans ses sédiments des quantités assez importantes de cuivre et de résidus de DDT. Les sources de contamination par le cuivre semblent être à la fois agricoles et industrielles. Les résidus de DDT sont probablement liés aux campagnes passées de démoustication.

Enfin, la présence du TBT dans l'étang de Gruissan mériterait d'être correctement suivie.

○ **... des causes multiples**

Les dysfonctionnements décrits précédemment résultent de sources d'apports trophiques et toxiques d'origine à la fois domestique, industrielle et agricole. La répartition de ces sources d'apport est par ailleurs très hétérogène influençant ainsi de manières différentes les bassins lagunaires concernés. En synthèse, on peut ainsi dire que :

▪ Étang de Bages-Sigean

Le canal de la Robine constitue le vecteur principal d'apport en nutriments au nord de l'étang par le biais du déversoir du Canélou (plus de 50% des apports totaux en azote et en phosphore dans l'étang). Ces flux sont essentiellement d'origine urbaine (station d'épuration de Narbonne) et industrielle (ZI Malvézy)

En additionnant les apports de la Robine et du Rec de Veyret, ce sont plus de 65% de la totalité des apports en nutriments qui sont concentrés au nord de l'étang .

Le canal de la Robine constitue également un vecteur important d'apports toxiques aux étangs

Trois principaux bassins versants, de taille réduite, constituent des zones à risque en matière d'apport toxique, en raison d'une forte concentration de zones urbaines et industrialisées.

▪ Étangs de Campagnol, Ayrolle et Gruissan

Un seul bassin versant alimente ces étangs (la basse plaine de l'Aude) dont les apports en nutriments sont à 95% d'origine agricole.

Des pollutions toxiques ont pu être identifiées en provenance de la basse plaine. Certaines pratiques agricoles qui représentent un risque de pollution ponctuelle ou diffuse vers les étangs ont déjà pu être déterminées. Les apports dans ces étangs sont certainement largement sous évalués notamment en raison des flux directs ou indirects pouvant provenir du canal de la Robine via les prises d'eau agricole.

○ **Synthèse**

En conclusion, le tableau ci-après résume les principaux problèmes rencontrés sur les étangs et la diversité des principales sources de dysfonctionnement. **Cette situation complexe nécessite ainsi la mise en œuvre d'actions groupées et coordonnées au niveau des différents secteurs d'activités présents sur le bassin versant des étangs.**

Tableau : Synthèse de l'état des lieux qualité des eaux

Complexe lagunaire	Bages-Sigean	Campagnol-Ayrolle-Gruissan
Problèmes prioritaires	- Eutrophisation - Contamination toxique et bactériologique	- Eutrophisation - Contamination toxique
Principales sources	- Domestiques - Industrielles - Agricoles	- Domestiques - Agricoles

1.5.2.2. Etang de La Palme

L'étang de La Palme présente une très bonne qualité aussi bien au niveau trophique que toxique, le bassin versant étant de faible superficie, peu habité, et globalement peu exploité. En dehors de la viticulture, d'immenses zones de garrigues, couvrent l'essentiel du bassin versant. Hormis quelques problèmes de confinement liés à l'aménagement d'un pont permettant l'accès à l'île des Coussoules, sur le grau de la Franqui, cette lagune est considéré comme étant l'une des mieux préservées à l'échelle du Languedoc-Roussillon.

Toutefois, si la qualité des milieux est globalement bonne, cet étang souffre de la surfréquentation engendrée par les très nombreux véliplanchistes et kit surfer. L'absence d'organisation des accès pose également le problème de la dégradation des digues et abords immédiats de l'étang.

Les principaux enjeux sur La Palme sont de poursuivre le suivi de la qualité des eaux et d'organiser les usages par la mise en place d'un plan de gestion.



Grau de l'étang de La Palme

à La Franqui

1.5.2.3. Etang de Pissevaches

Il s'agit d'un étang de faible profondeur relié à la mer par un grau naturel qui est régulièrement ouvert de manière anarchique, de manière à baisser les niveaux d'eau, à la demande des riverains (campings, viticulteurs, ...) et au regret des naturalistes, le site étant un lieu privilégié pour la reproduction de nombreuses espèces d'oiseaux.

L'étang de Pissevaches n'est pas exploité pour la pêche et n'a pas fait l'objet de suivis systématiques de la qualité des eaux. Depuis un an environ les paramètres simples (PH, degré de salinité, turbidité...) sont mesurés afin de mettre en œuvre un plan de gestion permettant de résoudre les problèmes liés au grau.

Sur ce site du Conservatoire du littoral les enjeux sont essentiellement naturalistes et de concertation.

L'organisation des flux touristiques doit y être réfléchi car les pressions y sont nombreuses.

1.5.3. Piémont

Le piémont fait la transition entre les étangs et le massif des Corbières. Il s'agit d'une zone à forte sensibilité paysagère où se sont depuis toujours inscrits les grands axes de communication (route nationale 9, Autoroute A61, future ligne TGV). C'est là également que se développe l'urbanisation, malheureusement aujourd'hui non maîtrisée. Certains sites sont dégradés : carrières, centre d'enfouissement technique, dépôts sauvages.... Les impacts sur les paysages ainsi que sur la qualité des eaux des étangs (rejets des stations d'épuration,...) sont à prendre en compte. La viticulture régresse au gré de la croissance urbaine, sans positionnement clair de la part de la profession agricole quant à une stratégie d'évolution et de valorisation du vignoble. Dans les villages et espaces ruraux se développe une offre relativement récente de gîtes ruraux de qualité.

Les principaux enjeux pour le Piémont sont d'accompagner les mutations (urbaines, sociales, agricoles...), prévenir les impacts paysagers, protéger, reconquérir et valoriser les paysages.

Chiffres et données clés	
PIÉMONT	Territoire
	Surface : 14 000 ha.
	Situé sur les contreforts des massifs, sa largeur varie selon la proximité entre les massifs et les étangs ; Il est étroit au nord (Bages, Narbonne, Peyriac) et s'élargit vers le sud (Sigean, La Palme)
	Espaces naturels

Peu d'espaces naturels dans la plaine, les espaces sont essentiellement viticoles Les versants est du massif de Fontfroide et des Corbières sont quant à eux couverts d e garrigues et de massifs boisés.
Principales activités et usages
Viticulture, habitat, zones d'activité, axes de communication (routes, autoroute, voie ferrée)
Population
Environ 7100 habitants (Sigean, La Palme, Caves, Roquefort et Portel)
En forte croissance démographique.
Tourisme
25 000 lits (dont 3 hôtels, 3 villages de vacances et 1200 lits en camping et de nombreuses résidences secondaires...)

1.5.4. Corbières de Fontfroide et Corbières maritimes

Dans les massifs des Corbières de Fontfroide et des Corbières maritimes, la vocation viticole est affirmée dans les plaines et vallons, mais les problèmes de déprise agricole sont importants et se concrétisent notamment par un déficit de gestion de l'espace rural (en particulier des garrigues). Le patrimoine y est remarquable aussi bien au niveau du patrimoine historique (Abbaye de Fontfroide, chapelles, tours et ruines des sites défensifs de l'ancienne frontière occitano-catalane...) et vernaculaire qu'au niveau du patrimoine naturel. Des espèces tout à fait exceptionnelles s'y développent. Mais les milieux se ferment entraînant une perte de biodiversité et une sensibilité accrue aux incendies.

Le tourisme y est peu implanté mis à part autour des sites comme l'Abbaye de Fontfroide qui attire chaque année de 120 000 visiteurs. Cependant les retombées économiques sur les villages avoisinants sont faibles, la clientèle de l'Abbaye n'étant souvent que de passage. Des gîtes ruraux et quelques sentiers de randonnée accueillent les adeptes du tourisme vert.

Les villages les plus reculés sont encore peu soumis aux pressions foncières, alors que les plus proches de Narbonne le sont maintenant de manière importante.

Enfin les secteurs de crêtes attirent les porteurs de projets éoliens et la charte du développement éolien, réalisée par le parc en 2003, a identifié une partie des unités de paysage des Corbières maritimes et de Fontfroide comme potentiellement équipables. Les communes et intercommunalités y voient là une manne financière qui permet, dans une certaine mesure de diminuer l'écart de développement entre le littoral et l'arrière pays, cependant celui-ci reste encore très marqué.

Les enjeux sur ces deux unités de paysage consistent à valoriser le patrimoine, à développer l'offre touristique en complémentarité du littoral, à soutenir les activités agricoles et la diversification, à favoriser l'éolien dans le respect de l'environnement et des paysages, à maîtriser l'urbanisation, à gérer les espaces naturels. Cette gestion doit s'appuyer de manière privilégiée sur le pastoralisme qui permet de réintroduire une activité économique dans les garrigues, de maintenir les milieux ouverts favorables à la biodiversité, de limiter le risque incendie.

CORBIERES	Chiffres et données clés
	Territoire
	Surface : 34300 ha
	Espaces naturels
	Les espaces naturels sont essentiellement des pelouses (pelouses à Brachypode), des garrigues (garrigues à romarins, à ciste, à pistachier...) , des massifs forestiers dont de très beaux peuplements de pin Mésogéen sur le massif de Fontfroide et des bosquets de pins d'Alep et chêne vert
	Principales activités et usages
	Viticulture, randonnée de manière restreinte
	Population
	Environ 3800 habitants répartis dans 7 communes
	Tourisme
3000 lits dont 2 hôtels, 9 unités de chambres d'hôtes (capacité d'accueil 80 pers), 80 gîtes, des meublés et de nombreuses résidences secondaires...	

1.5.5. Fleuves et canaux

Au nord ouest de Narbonne, des collines douces, couvertes de garrigues chaudes (dont certaines hébergent des plantes rares), ponctuent la plaine viticole. Celle-ci est fortement marquée par les canaux du Midi, de la Robine, de Jonction. Avec leurs cortèges de platanes et d'infrastructures hydrauliques du XVIII^{ème} siècle (écluses, passerelles...) les canaux constituent des repères essentiels dans le paysage de la plaine et sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les canaux font l'objet d'un développement touristique au travers du tourisme fluvial.

Il faut donc veiller à conserver ce patrimoine et à garder les repères que constituent les canaux. Or, sur ce secteur, l'urbanisation, les zones d'activités se développent très rapidement, sous l'influence de Narbonne et Béziers, sans prendre nécessairement en compte ces éléments forts du paysage. Dans certains villages, le patrimoine vernaculaire est en danger de disparition sous l'effet de restaurations intempestives.

Par ailleurs, le canal de la Robine, par l'intermédiaire du déversoir du Canelou, est l'une des principales sources d'apports en eaux douces de l'étang de Bages – Sigean et dans une moindre mesure de l'étang de Campagnol. Il est aussi vecteur d'apports toxiques et trophiques important. L'articulation avec le SAGE est indispensable.

Enfin, la viticulture, qui ici n'est pratiquement pas classée en AOC, doit conserver sa place dans un contexte actuel difficile et tendu et poser ses limites par rapport à l'accroissement inconsidéré des surfaces urbanisées (par exemple pour tout ha de vignoble consommé, relocaliser ailleurs la surface équivalente).

FLEUVES ET CANAUX	Chiffres et données clés
	Territoire
	Surface : 6460 ha
	Situé dans la plaine de l'Aude, essentiellement occupé par des espaces viticoles et des villages en extension ;
	Principales activités et usages

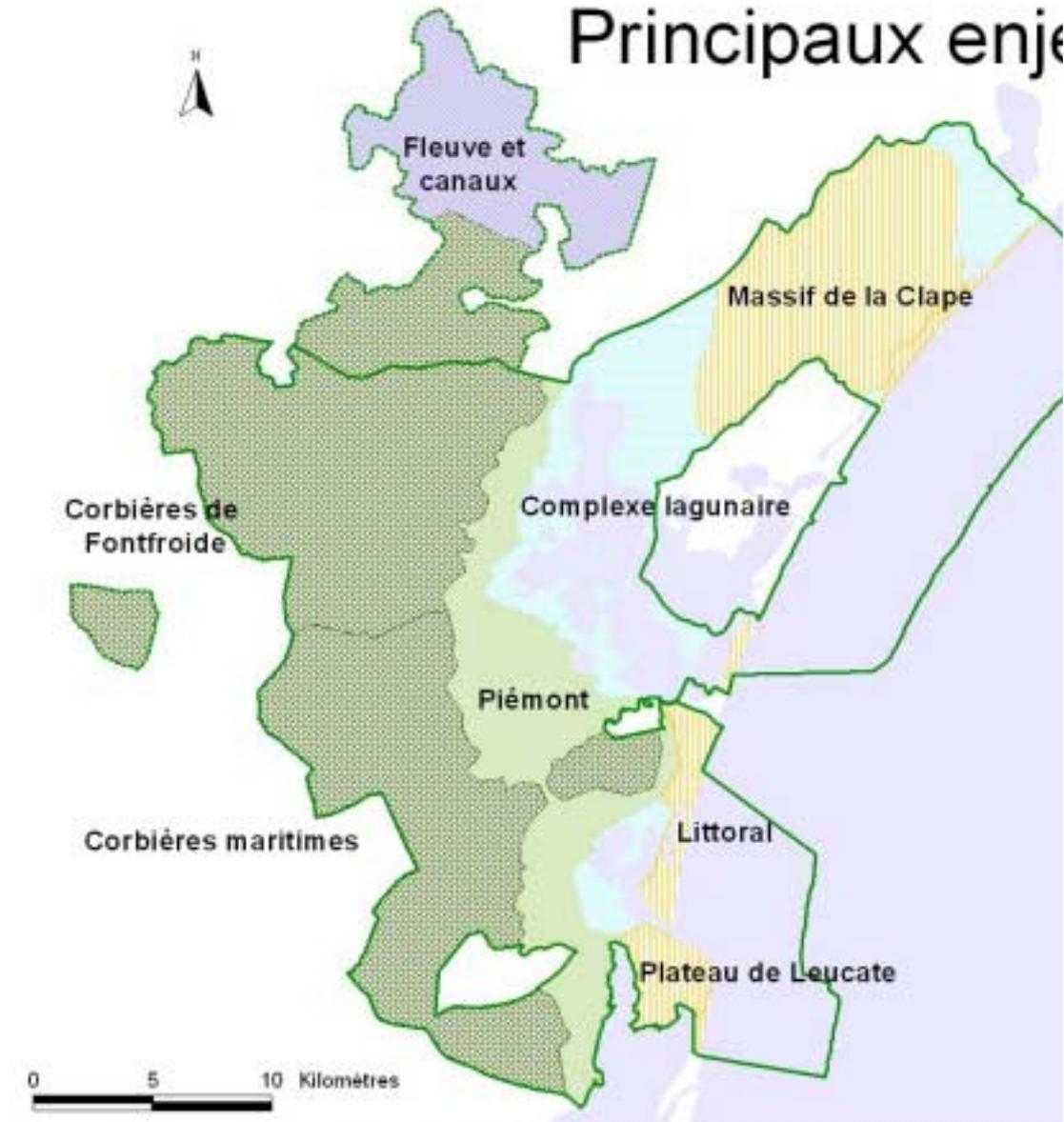
Viticulture et agriculture
Population
Environ 6300 habitants (résidence principale)
Tourisme
2000 lits dont 4 hôtels 3 unités de chambres d'hôtes (capacité totale d'accueil 25 pers), 20 gîtes ruraux, des meublés et de nombreuses résidences secondaires...

Roc de la Batterie à Saint Pierre la Mer

1.5.6. Synthèse des enjeux par entités de paysage

La synthèse des enjeux par entités de paysage est présentée dans la carte ci jointe.

Principaux enjeux



Littoral (massif de la Clape, littoral et plateau de Leucate)

- Gestion des espaces naturels remarquables soumis à de fortes pressions (maîtrise de la fréquentation, amélioration de l'accueil)
- Requalification des stations
- Valorisation des produits de la pêche en mer
- Préservation des paysages, valorisation du patrimoine

Corbières de Fontfroide et Corbières maritimes

- Valorisation du patrimoine historique
- Gestion des espaces naturels remarquables (lutte contre la fermeture des milieux et contre la déprise agricole)
- Développement de l'offre touristique
- Développement de l'éolien

Complexe lagunaire

- Amélioration de la qualité des eaux
- Gestion des lagunes
- Organisation des usages

Piémont

- Valorisation et requalification paysagère
- Maîtrise de l'urbanisation
- Accompagnement des mutations (urbaines, agricoles,...)

Fleuve et canaux

- Valorisation du patrimoine et du paysage
- Maîtrise de l'urbanisation
- Mise en place d'un projet agricole
- Développement de l'éolien

2. DESCRIPTIF DE L'ÉTAT ACTUEL DU PROJET ET DE SON AVANCEMENT

2.1. Objectifs environnementaux et de développement

Le Parc a été initié pour mener de façon partenariale, non réglementaire, une politique de gestion qui intègre les principales problématiques du territoire et les traite de façon transversale : rééquilibrage entre littoral et arrière pays, préservation des lagunes, milieux naturels et patrimoine historique, développement d'une agriculture et d'un tourisme durable, maintien de l'activité traditionnelle de pêche, éducation à l'environnement, maîtrise de l'énergie, politique culturelle. Ces objectifs sont déclinés de manière thématique dans la charte du Parc et de manière géographique (par unités de paysage) dans le Plan de référence.

Les principales orientations thématiques sont les suivantes :

Milieux aquatiques

L'objectif est de contribuer à une **gestion exemplaire de l'eau et des milieux aquatiques** par :

- la sauvegarde de la qualité de l'eau (lagunes et cours d'eau) : définition des objectifs de qualité, recherches de solutions pour limiter voire arrêter les pollutions toxiques et trophiques
- la mise en oeuvre d'une gestion concertée pour la sauvegarde des lagunes, en travaillant à une gestion adaptée des apports d'eau douce, à l'organisation des usages, à la lutte contre le comblement
- la mise en oeuvre d'outils appropriés : contrat d'étang, SAGE,....
- la promotion de démarches qualité environnement auprès des industriels et artisans
- l'amélioration des connaissances scientifiques sur la zone maritime, et la valorisation de ce patrimoine

Espaces naturels

- poursuivre l'élaboration de plans de gestion et **surtout leur mise en oeuvre** : amélioration des connaissances, définition des objectifs de gestion, mesures de gestion (gestion de niveaux d'eau, débroussaillage, ouverture des garrigues, mise en défens de certaines zones sensibles...), restauration de sites, organisation de l'accueil du public, organisation des stationnements, mise en place de signalétiques adaptées, sensibilisation du public aux enjeux naturalistes et à la nécessité de limiter certains usages en conformité avec la loi littoral (ex fermer les plages à la circulation automobile), organisation des sports de pleine nature
- aider le Conservatoire du Littoral, en lien avec les collectivités, à mettre en place des schémas d'intervention foncière coordonnée.
- entretenir les forêts et garrigues et les aménager

Paysage

- lancer des chartes ou **plans de paysage** l'ensemble des « acteurs » du paysage en priorité sur le Piémont et sur la zone littorale et **articuler cette politique avec le SCOT actuellement en cours d'élaboration**
- valoriser les paysages viticoles

- protéger les paysages remarquables
- promouvoir un schéma de signalétique
- résorber les points noirs paysagers

Paysage bâti et urbanisme

- valoriser le bâti vernaculaire, mettre en valeur les espaces publics villageois
- maîtriser l'urbanisation et prendre en compte les aspects environnementaux et paysagers dans les documents d'urbanisme
- requalifier les stations du littoral
- améliorer la qualité des zones d'activité

Tourisme :

- valoriser les terroirs, leurs produits, leur patrimoine
- mettre en place une découverte douce et respectueuse des milieux naturels : réseau des animateurs du Parc « nature et patrimoine », création de sentiers de randonnée e d'interprétation
- intégrer les lieux d'accueil dans l'environnement (hôtels, restaurants, gîtes, campings...)
- développer un réseau de gîtes de qualité « nature et patrimoine »

Agriculture :

- valoriser les produits du terroir
- favoriser une meilleure prise en compte de l'environnement et du paysage dans les pratiques culturelles
- favoriser la diversification agricole
- travailler avec la profession agricole à l'émergence d'un vrai projet agricole à l'échelle du territoire, les zones agricoles ne devant plus constituer un « vide » où tous les aménagements consommateurs d'espaces son autorisés.

Pêche et salins

- valoriser les produits
- soutenir les initiatives des organisations socio-professionnelles de la pêche et de la conchyliculture
- valoriser la production de sel et maintenir la qualité écologique des salins par une gestion adaptée

Energies

- développer l'énergie éolienne de façon raisonnée et concertée en prenant en compte les données environnementales, paysagères et sociales
- inciter à l'équipement en panneaux solaires
- informer le public au travers de l'Espace Information Energie
- réaliser un diagnostic territorial de l'Energie

Education à l'environnement

- mettre en oeuvre des projets pédagogiques dans le cadre de l'Ecole du parc
- mener des actions de sensibilisation auprès du public au travers du réseau des animateurs « Nature et patrimoine »
- renforcer le lien entre les habitants du Parc

Préservation du patrimoine culturel et action culturelle

- élaborer des outils de connaissance et de sauvegarde du patrimoine

- poursuivre les actions de connaissance, de restauration et de valorisation du patrimoine
- proposer des manifestations artistiques qui déclinent l'identité culturelle du territoire

Ces orientations thématiques trouvent des complémentarités les unes par rapport aux autres et s'inscrivent dans une approche transversale.

Par ailleurs elles ne s'appliquent pas toutes de manière identique sur le territoire. Par unité de paysage, des priorités sont établies en fonction des enjeux de la zone concernée.

Par exemple, la déclinaison de la charte sur la frange littorale est la suivante :

a. Dans les stations et villages, sont préconisées des actions visant à l'amélioration de la qualité urbaine et de l'intégration paysagère :

- aménagement en transition des lisières urbaines afin de cerner l'urbanisation et de mettre en valeur à la fois les espaces urbains et ruraux
- aménagement paysager et entretien des entrées de stations, valorisation écologique et paysagère des accès aux stations
- réhabilitation du bâti des stations, mixité sociale
- réhabilitation du bâti basée sur l'identité patrimoniale dans les villages
- requalification des aménagements des espaces publics majeurs et du port
- mise en valeur des éléments identitaires
- requalification des fronts de mer
- réalisation d'un réseau de pistes cyclables dans les stations et en liaison vers les espaces voisins (plages, massifs, villages,...)
- limitation de la consommation d'espace pour le bâti

b. Sur le littoral naturel et les plages, il est engagé une reconquête des espaces naturels et la mise en valeur des activités traditionnelles par :

- des plans de gestion des plages, adaptés à leur usage et à la fragilité des milieux (reconstitution des cordons dunaires)
- la limitation et l'interdiction de l'accès des véhicules sur les plages, aménagement d'aires de stationnement et de voies cyclables,
- l'organisation de la pratique des loisirs (activités sportives liées au vent, cheval,...)
- la mise en valeur des étangs, des salins et de la mer
- la requalification des cabanes de pêcheurs et de la conchyliculture

c. Concernant les massifs, la volonté est de les valoriser sur les aspects paysagers, écologiques et touristiques par :

- la restauration des zones naturelles
- la réhabilitation des piémonts (viticoles), la valorisation des domaines viticoles (accueil...)

- l'organisation de la pratique de loisirs : promenades pédestres, circuits VTT, sentiers équestres, voies d'escalades
- la maîtrise de la fréquentation (aménagement d'aires de stationnement)....

2.2. Les outils

Afin d'atteindre les objectifs de la charte, le Parc anime, ou participe à la mise en œuvre d'outils contractuels, financiers, réglementaires, fonciers, qui permettent de répondre à des problématiques de planification, de gestion, de programmation ... Le parc est également amené à concevoir ses propres outils. En règle générale, ces outils répondent à des thématiques particulières :

- Gestion de l'eau : programme Life EDEN, Contrat d'étang, SAGE, défis territoriaux de l'Agence de l'eau, suivi des milieux lagunaires... ;
- Espaces naturels : plans de gestion, Natura 2000, inventaires ZNIEFF et ZICO, sites du Conservatoire du Littoral, Life nature... ;
- Urbanisme et paysage : SCOT, PLU, plans de paysage, charte de la signalétique... ;
- Tourisme : création et structuration d'une offre de découverte « Nature et patrimoine », CDESI, PDESI, charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés... ;
- Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables : charte du développement de l'éolien sur le territoire du parc, Espace information énergie,... ;
- Outils transversaux : Agenda 21

Ces outils, qui sont largement détaillés en annexe 2, sont d'ores et déjà opérationnels. Il s'agira donc, dans le cadre de cette réponse à l'appel à projet GIZC, de renforcer les éléments intégrateurs de ces programmes et de proposer des compléments spécifiques en lien avec les autres structures oeuvrant sur le territoire (voir chapitre 2.5).

2.3. Effets attendus sur l'environnement, le développement local, et sur le service rendu aux populations et usagers

Les effets attendus sur l'environnement sont de deux types : ceux qui sont quantifiables à partir d'un état initial évalué lors du diagnostic. Ils concernent pour l'essentiel les outils de gestion de l'eau ; ceux qui sont moins quantifiables, plus qualitatifs, sans doute plus subjectifs, et concernent plus généralement les effets attendus sur les espaces naturels, le paysage ou l'écocitoyenneté.

2.3.1. Gestion de l'eau

○ **Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du Narbonnais**

Afin d'évaluer l'efficacité du Contrat d'étangs à son terme, chacun de ses objectifs (voir précédemment) a été décliné en résultats attendus quantifiables suivants :

Objectifs du Contrat	Résultats attendus
Objectif n°1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires Objectif n°2 : améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs	<ul style="list-style-type: none"> • Gain d'une classe de qualité en matière d'eutrophisation (selon la classification RSL) sur les lagunes les plus dégradées (Nord Bages-Sigean, Campagnol) et préservation du niveau d'eutrophisation sur les autres secteurs lagunaires
Objectif n°3 : restaurer et gérer les marais périphériques	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un inventaire des zones humides périphériques aux étangs sur l'ensemble du périmètre du Contrat selon la méthodologie SDAGE RMC (base de travail engagée dans le cadre Natura 2000) • Définition des objectifs de gestion sur l'ensemble de ces zones humides • Mise en oeuvre des objectifs de gestion sur 50% de la superficie de ces zones humides
Objectif n°4 : maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des conditions du milieu (par rapport à la contamination chimique) favorables à la réouverture de la pêche aux coquillages
Objectif n°5 : maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques	<ul style="list-style-type: none"> • Identification d'objectifs de gestion des usages sur l'étang de Bages-Sigean et des mesures à mettre en place (pour alimenter la réflexion de la CLE du SAGE BVA) • Maîtrise de la fréquentation du public sur 50% de la superficie des zones humides périphériques aux étangs

○ **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Aude**

Pour les lagunes littorales, le projet de SAGE fixe les objectifs de qualité des eaux suivants, à atteindre d'ici 2015 (*document de travail du SAGE mars 2005*) :

Pour les codes couleurs utilisés :

	Très bon		Bon		Moyen		Médiocre		Mauvais
--	----------	--	-----	--	-------	--	----------	--	---------

ÉTANG DE BAGES SIGEAN :

Le SAGE étant un outil local, trois objectifs de qualité sont définis pour la colonne d'eau, afin de mieux prendre en compte le fonctionnement de cette lagune.

L'atteinte des objectifs de qualité est étroitement dépendante du fonctionnement global de l'écosystème : qualité des eaux reçues, relargage de nutriments par les sédiments, gestion des zones humides périphériques et équilibre hydrodynamique du milieu.

Tout projet pouvant impacter le fonctionnement global du milieu devra être conforme aux objectifs suivants :

	Qualité de la colonne d'eau <i>selon grille du Réseau de Suivi Lagunaire (RSL)</i>		État Biologie <i>selon grille du Réseau de Suivi Lagunaire (RSL)</i>		État sanitaire <i>Selon directive CEE</i>	
	Tendance actuelle	Objectif du Sage	Tendance actuelle	Objectif du Sage	Tendance actuelle	Objectif du Sage
Nord	Médiocre	Moyen	Médiocre	Moyen	Mauvais	Bon
Milieu	Moyen	Bon			Consommation des coquillages interdite	Atteinte de conditions sanitaires favorables à consommation des coquillages
Sud	Bon	Très bon				

ÉTANG DE L'AYROLLE :

L'étang de l'Ayrolle est la lagune présentant la meilleure qualité des eaux de tout le périmètre, aussi bien en terme d'eutrophisation que de diversité biologique. L'atteinte des objectifs de qualité est étroitement dépendante du fonctionnement global de l'écosystème : qualité des eaux reçues, relargage de nutriments par les sédiments, gestion des zones humides périphériques et équilibre hydrodynamique du milieu. Ainsi, du fait du lien étroit qui existe entre l'étang de l'Ayrolle et celui de Campagnol, la qualité des eaux du premier (notamment dans sa partie Nord) est intimement liée à l'amélioration de la qualité des eaux du second. Tout projet pouvant impacter le fonctionnement global de la lagune de l'Ayrolle devra être conforme aux objectifs suivants :

	Qualité de la colonne d'eau		État Biologie		État chimique	
	Tendance actuelle	Objectif du Sage	Tendance actuelle	Objectif du Sage	Tendance actuelle	Objectif du Sage

Ayrolle	Bon	Très bon	Très bon	Très bon	Bon Consommation des coquillages	Bon Maintien de conditions favorables à consommation des coquillages

ÉTANG DE CAMPIGNOL :

Cet étang est le plus dégradé du périmètre, aussi bien en terme de qualité des eaux (eutrophisation) que de diversité biologique ou de présence d'espèce envahissante (cascaïl). L'amélioration de la qualité des eaux de Campagnol passe inévitablement par une diminution importante des nutriments apportés par le bassin versant.

Cependant, même si les apports diminuent, du fait du stock présent dans les sédiments, l'évolution de la qualité des eaux se heurte à une inertie du milieu. La reconquête de la qualité des eaux de Campagnol prendra donc du temps ce qui encourage d'autant plus des actions sur le fonctionnement global de l'écosystème : qualité des eaux reçues, relargage de nutriments par les sédiments, gestion des zones humides et marais périphériques et équilibre hydrodynamique du milieu (flux d'eau douces et salées notamment).

Tout projet pouvant impacter le fonctionnement global de la lagune de Campagnol devra être conforme aux objectifs suivants :

	Qualité de la colonne d'eau		État Biologie	
	Tendance actuelle	Objectif du Sage	Tendance actuelle	Objectif du Sage
Campagnol	Mauvais	Moyen	Mauvais	Moyen

Remarque : concernant l'état phytoplanctonique, c'est là que des résultats tangibles peuvent être visibles d'ici 10 ans, notamment sur les Nanophytoplanctons. Cependant il sera tout de même difficile d'atteindre l'objectif « Moyen » sur l'ensemble de l'état biologique.

ÉTANG DE GRUISSAN :

Cet étang qui possède pratiquement le même bassin versant que celui de Campagnol bénéficie d'échanges hydrauliques plus prononcés par l'intermédiaire du chenal du Grazel. Depuis quelques années, sa situation vis à vis de l'eutrophisation se stabilise, l'équilibre de ce milieu est cependant fragile et la qualité de ses eaux est liée aux actions qui seront engagées sur son bassin versant et notamment la qualité des eaux reçues, le relargage de nutriments par les sédiments, la gestion des zones

humides et marais périphériques et l'équilibre hydrodynamique du milieu (flux d'eau douces et salées notamment).

Le SAGE fixe les objectifs suivants :

	Qualité de la colonne d'eau		État Biologie		État chimique	
	Tendance actuelle	Objectif du Sage	Tendance actuelle	Objectif du Sage	Tendance actuelle	Objec Sa
Gruissan	Bon	Très bon	Bon	Très bon	Bon Consommatio n des coquillages	Bo Mainti cond favorab conson des coq

OBJECTIFS GENERAUX SUR LES LAGUNES:

De manière plus globale, le SAGE préconise :

- une meilleure connaissance des milieux suivants : Grazel, Mateille, Exals et Pissevaches,
- la mise en place d'un suivi des pesticides sur les lagunes, et donc d'une grille de classification adapté au contexte saumâtre,
- l'intégration de ces milieux ou de paramètres actuellement absents dans les futurs objectifs de qualité DCE quand ils seront définis.
- L'organisation d'une CLE spécifique pour débattre des futurs objectifs DCE.

2.3.2. Espaces naturels

○ **Approfondissement des connaissances**

Le Parc bénéficie aujourd'hui d'une base de données de plus en plus exhaustive décrivant son territoire. L'amélioration des connaissances (dans le cadre de plans de gestion, de Natura 2000 ou simplement de programmes de recherche, etc.) dans des domaines aussi généralistes que la géographie, ou aussi divers que l'économie, la sociologie, la botanique, ... permet de prendre un recul encore impossible il y a peu.

Une connaissance approfondie permettra une plus grande précision de la gestion, et par conséquent, une efficacité accrue. De plus, les récentes études naturalistes effectuées prévoyant leur suivi (qu'il incombe maintenant au Parc de mettre en place) donne un côté évolutif à la gestion à venir.

La mise à disposition de ces données a plusieurs conséquences prévisibles :

- Pour les autres structures du territoire : cela permettra une meilleure prise en compte de la diversité des enjeux et des points de vue ;
- Pour le public : l'ouverture récente du centre de documentation du Parc favorise l'appropriation des enjeux, notamment environnementaux, par les acteurs locaux. Ils

découvrent entre autres une richesse écologique insoupçonnée qui permet de révéler la qualité de ce territoire.

○ **Outils de gestion**

Les effets attendus de la mise en place de plans de gestion sont de plusieurs ordres :

- sur l'environnement : préservation des milieux

La mise en place de mesures de gestion, et de mesures de protection permet la préservation voire le développement des habitats et des espèces présents sur les sites. À moyen terme, la multiplication des plans de gestion, en fonction des priorités sur le périmètre du projet, aura un effet « réseau » : la création de corridors écologiques :

- à l'échelle du territoire de projet ;
- à une échelle plus large (régionale, nationale, européenne) grâce au réseau Natura 2000.

C'est donc bien à la préservation de la biodiversité que ce territoire participe !

- sur les populations : émergence d'une éco-citoyenneté et d'une image de qualité du territoire

La **concertation** est l'outil principal utilisé lors de l'élaboration de tout type de gestion mise en place par le Parc, quelle que soit l'endroit sur le territoire (sites Natura 2000, sites du Conservatoire du Littoral, etc). Les acteurs locaux ainsi réunis sont amenés à prendre eux-mêmes en charge les problèmes d'environnement (via les contrats et les chartes Natura 2000 notamment) – et ce, sur la base d'un diagnostic validé scientifiquement et techniquement – pour les intégrer dans leurs actions techniques, financières et réglementaires, etc.

Dans le cadre de Natura 2000 par exemple, les comités de pilotage et les groupes de travail ont réellement été conçus comme des instances de décision locale où la règle est la **gouvernance** : les futures actions de gestion décidées au sein des comités de pilotage émergeront des avis exprimés au sein des groupes de travail, donc des acteurs locaux eux-mêmes.

Ceci a donc pour double conséquence :

- L'intégration des stratégies d'acteurs dans une prise en compte communautaire (l'ignorance des autres acteurs, des autres logiques, rend difficile le consensus autour de la décision). Cela permet non seulement une résolution plus rapide des conflits d'usage, mais surtout la mise en place d'une gestion intégrée réelle et effective.
- L'émergence d'une image de qualité du territoire, véhiculée par les diagnostics de chaque site (validés scientifiquement et techniquement) et, à plus long terme, d'une éco-citoyenneté.

De la même manière, les aménagements réalisés en vue de la protection de certains espaces ou en vue de l'accueil du public, permettent de mettre en valeur des espaces naturels riches dont le public ignore parfois la qualité. Ce type d'aménagement fait naître un questionnement auprès du grand public, qui permettra, à terme, une évolution de la considération des espaces naturels parfois considérés à tort comme seul support d'activités humaines.

- **Outils de surveillance des espaces naturels**

A l'heure actuelle, le manque d'information et de tels aménagements ne permet pas un réel respect des espaces naturels sensibles ou pas. C'est bien dans l'attente de l'aboutissement de ses plans de gestion divers que la Parc a mis en place le partenariat avec les gendarmes. La présence, dans les espaces naturels, de personnes ayant un réel pouvoir de police (et reconnu comme tel par le grand public), dans l'objectif de **sensibiliser** les utilisateurs de ces espaces, permettra une prise en compte plus rapide de la fragilité de ces milieux. Ces surveillances permettront aussi de faire **appliquer la réglementation**, notamment en matière de circulation dans les espaces naturels et de prévention contre les risques d'incendie. Cet outil est **complémentaire** de la large concertation menée visant à une gestion intégrée de ce territoire.

Cependant, on ne peut pas nier qu'il y aura toujours, en marge d'un public capable d'effectuer un tel changement de point de vue, une minorité de personnes susceptibles de faire échouer une telle démarche par un comportement irrespectueux. La présence de gendarmes à cheval est alors un outil dissuasif. Enfin, le Parc travaille à la **mise en cohérence** de l'intervention des différentes structures compétentes (services de l'état ayant pouvoir de police) pour une meilleure efficacité.

2.3.3. Urbanisme et paysages

- **Préservation de la qualité des paysages**

L'identification puis la prise en compte (maintien, entretien, restauration) des éléments paysagers identitaires et structurants lors de tout projet d'aménagement permettra de préserver la qualité et l'identité de ces paysages. Ceci se traduira dans les documents d'urbanisme (à l'aide de charte paysagère) afin notamment d'améliorer la qualité des entrées de ville, des espaces publics, des lotissements, des franges urbaines... Les outils fonciers (Plan locaux d'aménagement Concerté et Opérations Concertées d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural) auront pour effet d'améliorer l'exploitation agricole et viticole ainsi que l'entretien de ces espaces et paysages, en tenant compte des éléments paysagers à préserver.

- **Limitation de la consommation d'espace pour un développement durable**

La recherche de nouvelles formes d'urbanisation, d'habitat, la réhabilitation de quartiers et zones d'activités ou industrielles, la volonté de préserver les espaces agricoles et les espaces naturels permettront un développement durable en évitant une surconsommation d'espace. Ces volontés seront traduites et planifiées dans les documents d'urbanisme.

- **Sensibilisation et participation des acteurs qui font le paysage**

Montrer, expliquer l'évolution des paysages et les facteurs de changements, échanger des expériences innovantes conduira à

une meilleure prise en compte du rôle de tous les acteurs et de l'impact de tous les projets concernant la qualité des paysages.

○ **Maîtrise de l'impact des activités économiques sur les paysages**

Proposer en concertation avec les acteurs économiques des outils collectifs tels que ceux de définition globale des zones d'activités et zones industrielles à l'échelle du territoire puis du site d'accueil (documents d'urbanisme), ceux d'harmonisation de la signalétique publicitaire et de la signalisation (charte signalétique) permettra un développement des activités économiques comprenant une prise en compte des aspects paysagers.

2.3.4. Maîtrise des énergies

Concernant la charte de développement éolien, cet outil, fruit d'une concertation locale permet une objectivation des enjeux environnementaux vis-à-vis d'une activité impactant fortement les paysages mais contribuant aux efforts de la France de développer des énergies renouvelables conformément aux accords internationaux. La Charte permet donc une préservation et une prise en compte du paysage permettant aussi une meilleure acceptation sociale des sites éoliens.

Le diagnostic énergétique qui sera lancé cette année s'inscrit dans une réponse locale aux engagements nationaux dans le cadre du protocole de Kyoto. Toutefois, il est trop tôt pour évaluer l'impact de ce travail.

2.3.5. Tourisme

○ **Maîtrise des impacts des activités touristiques et de loisirs sur l'environnement**

La canalisation des flux de visiteurs dans les espaces naturels par le biais des circuits inscrits au PDIPR, associés à la mise en place d'aménagements adaptés (mise en défens, et..) la création de circuits balisés, les randonnées accompagnées dans les sites sensibles, une communication adaptée à la capacité de charge des sites et une information adaptée au grand public permettront de limiter les problèmes de divagation dans les espaces naturels trop sensibles, de limiter les effets d'une fréquentation intense, d'inverser les phénomènes d'érosion dus au passage répété de visiteurs.

Cette maîtrise des impacts environnementaux sera étendue à l'ensemble des sports de nature avec le développement du partenariat fort entre le Département de l'Aude et le Parc naturel mis en place dans le cadre du PDIPR et des CDESI/PDESI en association avec d'autres démarches (comme Natura 2000...). A cela s'ajoute le travail de fond effectué auprès des établissements touristiques sur la gestion environnementale de leurs structures. Les économies d'eau, d'énergie ont d'autant plus de sens que la population des visiteurs augmente fortement en période de congés. A large échelle, il s'agit d'une économie potentielle très conséquente qui pourrait être réalisée.

La création d'une offre « Nature & Patrimoine » est également une canalisation des visiteurs vers des structures qui sont engagées sur des critères de respect de l'environnement et du patrimoine. La création de ce réseau permet d'orienter en priorité les visiteurs sur ces structures qui ont un effet moindre sur l'environnement. Les hébergements touristiques, pourront donc avoir un impact moindre sur l'environnement (impact paysager, pollutions, etc), grâce au développement de la Démarche « Accueil Nature et Patrimoine » mais aussi avec le développement de la requalification des hébergements du littoral balnéaire.

- **Sensibilisation, évolution vers un comportement citoyen**
« L'éducation » des partenaires, des professionnels, des habitants et des visiteurs est capitale pour atteindre ces résultats. La sensibilisation à travers les animations Nature et Patrimoine, les documents d'interprétation accompagnant la création de sentiers, les codes de bonne conduite pour les visiteurs, les messages aux vacanciers dans les établissements ainsi que les recommandations de leurs hôtes participent à l'évolution des comportements et des habitudes de vie.

- **Emulation et encouragement à la poursuite des efforts par la valorisation**

La valorisation des efforts entrepris par les professionnels du tourisme par le biais d'actions de communication (agenda, catalogue des hébergements, articles de presse, inaugurations, événements...) a également une vertu pédagogique. La valorisation par l'exemple a pour objectif de créer de l'émulation et d'encourager à la poursuite des efforts entrepris.

- **Participation à la conservation du patrimoine**

Par une diffusion des connaissances sur le patrimoine, notamment grâce au réseau des animateurs « Nature & Patrimoine », des circuits du Patrimoine, des sentiers d'interprétations, et son action culturelle, le PNR participe à la conservation du patrimoine, culturel, linguistique et patrimonial du territoire. Susciter l'intérêt, participer à la réhabilitation du patrimoine, c'est aussi proposer des visites et des animations de qualité aux visiteurs et habitants du territoire. Et réciproquement, les visiteurs participent au maintien, voire à la sauvegarde de monuments, d'activités, d'événements ...

- **Participation au développement économique et social**

La stimulation de la programmation d'activités, d'animations de qualité respectueuses de l'environnement, le maintien du bâti et de la culture participent également au développement économique du territoire en augmentant une partie du volume d'activité. Les habitants sont aussi les premiers bénéficiaires des actions mises en place sur le territoire : équipements, sentiers, actions culturelles... Le renforcement des interactions entre tourisme et culture a pour objectif de créer un lien social entre différents publics.

- **Une cohérence inter-sectorielle à l'échelle d'un territoire**

Les interactions entre tourisme, environnement, culture, développement économique et social sont permanentes. La charte

européenne du tourisme durable permet de définir une stratégie globale qui intègre tous ces facteurs et associe l'ensemble des acteurs.

2.4. Bilan : état d'avancement du projet

Onze ans après le lancement du projet de Parc, les constats suivants peuvent être établis :

- le diagnostic de territoire a été réalisé et a permis de dégager des unités territoriales cohérentes (unités de paysage) ainsi que les problèmes et atouts
- des enjeux ont émergé et ont permis de définir des objectifs et d'établir des priorités d'intervention selon les zones paysagères. Tous ces éléments ont été consignés dans la charte du PNR
- la structure de gestion, de coordination et d'animation a été mise en place
- différents organes de concertation ont été créés
- des outils sont mis en œuvre pour décliner les orientations de la charte et même au-delà de cette charte.
- Le Parc travaille participe à l'élaboration d'outils réglementaires tels que le SAGE et le SCOT et veille à ce que les orientations de la charte y soient incluses

Toutes les orientations de la charte sont mises en œuvre, par différents maîtres d'ouvrages et partenaires, dans le cadre d'une très large concertation. La coordination, l'animation, la concertation sont assurées par le Syndicat mixte de gestion du PNR. Cela s'opère à différentes échelles et à travers différents comités :

- le comité syndical qui regroupe les collectivités territoriales et les chambres consulaires. Cette association des chambres consulaires est à souligner car très rare dans les comités syndicaux des PNR
- le comité consultatif qui regroupe environ 80 structures qui ont adhéré à la charte du Parc : on y trouve aussi bien les services de l'Etat et établissements publics que des socio-professionnels, des associations (de chasse, de protection de l'environnement, de valorisation du patrimoine, ...)
- les commissions thématiques du Parc
- les groupes de travail et comités de pilotages mis en place dans le cadre de projets techniques. Ils accueillent tous les acteurs concernés par la problématique concernée.

Depuis onze ans, la situation a donc fortement évolué : des habitudes de travail ont été prises, des acteurs locaux porteurs de projets à priori incompatibles se réunissent aujourd'hui et intègrent les éléments de la concertation.

De nombreux projets ont déjà été réalisés par différents maîtres d'ouvrage, d'autres sont lancés qui se traduisent ou se traduiront par des résultats sur l'environnement et le développement local et sur le service rendu aux populations et aux usagers tels que développé ci-dessus :

- un programme de gestion concertée des étangs (Life EDEN)
- un contrat d'étang
- des plans de gestion des espaces naturels élaborés
- un code pour l'amélioration de la qualité des gîtes
- des éléments du patrimoine bâti restaurés (tours médiévales, moulins, façades...)

- une charte de développement de l'éolien,
- des sentiers de randonnée et d'interprétation,
- des documents de sensibilisation (carnets du parc...)
- des études paysagères
- des projets pédagogiques menés dans les classes avec le réseau des animateurs du Parc.
- des manifestations artistiques et de valorisation du patrimoine (Festival des Identités terres, fête de l'ancienne frontière
- un accompagnement dans l'élaboration du SCOT et de certains PLU
-

Tous ces projets et bien d'autres encore ont été menés toujours en étroite concertation avec les acteurs concernés, dans le cadre des procédures et outils existants.

Toutefois et parallèlement d'autres démarches et projets ont émergé : SCOT, Pays, SAGE... Il s'agit donc, compte tenu des enseignements de ces 11 années de travail, de pousser l'avantage et de poursuivre une intégration territoriale déjà engagée. La possibilité d'être retenu dans cet appel à projet peut nous y aider en devenant un territoire d'expérimentation et exemplaire pour l'ensemble du littoral français.

2.5. Nouvelles perspectives : pour plus de clarté et de cohérence

2.5.1. Clarifier les missions, limiter les instances de concertation

Globalement le décroisement s'est mis en place au sein des mêmes filières : les acteurs du tourisme travaillent ensemble, les acteurs de la gestion de l'eau également etc... Les élus de communes voisines débattent ensemble de leurs problématiques... Ceci constitue une avancée considérable par rapport à la situation initiale.

Certaines thématiques sont maintenant abordées de manière croisée : par exemple les acteurs du tourisme travaillent aujourd'hui avec ceux des espaces naturels car il y a complémentarité entre les problématiques, les acteurs industriels travaillent à la qualité de l'eau, de même pour la profession agricole,

Cependant, si les objectifs de cohérence à l'échelle du territoire peuvent être clairs pour certains techniciens, ils demeurent en revanche encore confus pour de nombreux partenaires et élus, même au sein du comité syndical. Cela d'autant plus que les élus sont impliqués dans la quasi-totalité des démarches, qu'elles soient techniques ou liées à l'aménagement du territoire au travers de la mise en place des intercommunalités.

La multiplicité des outils et des nouvelles structures (Pays, communautés de communes, communauté d'agglomération, Parc, SYCOT) qui découlent pour la plupart de différentes lois d'aménagement du territoire (loi sur l'eau, lois LOADT, SRU et UH...), la prolifération des groupes de travail, des comités de pilotage, sont perçus par les élus et autres acteurs comme un « millefeuille » inextricable où il devient difficile de se repérer. Dans certains cas une confusion est faite entre les structures, les programmes, les lois...

Tous se plaignent de cet excès de réunions et d'un manque de clarification entre les compétences et missions des différents intervenants.

Si les outils sont mis en œuvre dans une volonté de décroisement et de transversalité, il n'en demeure pas moins que les différentes structures, regroupements ou comités de pilotage peuvent mettre en œuvre des démarches parfois parallèles voire concurrentes. C'est pourquoi l'une des réponses spécifiques de la structure Parc à cet appel à projet est de proposer une lecture critique du rôle de chacune d'entre elle pour déboucher sur des propositions de regroupements, fusion ou développement d'outils spécifiques de coordination. Cette proposition d'analyse répond en partie aux demandes des élus et représentants socio-professionnels engagés dans plusieurs structures à la fois et qui quelquefois ne comprennent plus les logiques de ces structures : certaines sont créées sur des politiques contractuelles (Pays, Parc), d'autres dans le cadre de Lois plus récentes (intercommunalités, SCOT) ou de politiques nationales (CLE, comité d'étangs...) ou de décentralisation.

La prise en compte d'une gestion intégrée sur ce territoire doit donc pouvoir déboucher sur des propositions de clarification des rôles de chacun, voire de simplification du paysage institutionnel de la Narbonnaise.

2.5.2. Développer la formation et la capacité d'ingénierie

Comme nous l'avons vu précédemment, si les acteurs du territoire sont aujourd'hui à même de travailler ensemble, la cohérence entre les différentes actions n'est pas encore atteinte de manière satisfaisante. Toutes les collectivités qui ont adhéré à la charte du Parc sont-elles prêtes à tenir compte de ses orientations dans leurs documents d'urbanisme ? Sont-elles favorables à la mise en place d'un réel développement durable ? Les projets de développement économiques intègrent-ils les notions de paysage, de limitation de consommation d'espace... ? La question de l'urbanisme et du paysage reste certainement une des plus préoccupantes sur ce territoire car plus difficilement appréhendée par les acteurs locaux : qu'est-ce que le paysage, en quoi un lotissement mal conçu en entrée de village contribue-t-il à la banalisation du paysage, qu'est-ce que la forme urbaine, comment s'y prendre pour travailler sur cette forme ? Le manque de culture « urbaine » est ici flagrant et l'on peut dire que sur d'autres thématiques l'acquisition d'une culture commune par les acteurs permet de concrétiser des programmes d'action pertinents, ce qui n'est pas encore le cas pour l'urbanisme. Par ailleurs, cela touche aux compétences des collectivités qui voient d'un mauvais œil le fait de remettre en question les modalités d'aménagement des 20 dernières années.

Afin d'aider les élus à travailler et appréhender les questions liées à l'évolution de l'urbanisme, il s'agira de **renforcer les capacités d'ingénierie** dans les prochains mois, période cruciale pour la narbonnaise puisque à la fois les PLU sont quasiment tous en révision et le SCOT devra s'achever d'ici 2 ans. La réponse « GIZC » sera ici de proposer un accompagnement – conseil des élus lors de l'élaboration de ces documents par l'intervention de personnes ressources spécialisées (vacation urbanisme, chargé de l'urbanisme sur une mission courte...) :

- Complément d'étude pour une intégration des orientations de la charte du Parc dans le SCOT ;
- Appui-conseil auprès des mairies dans l'élaboration des PLU
- Financement d'étude de secteurs lors de problèmes liés à des projets nouveaux (zones d'activités, entrées de ville...) ou soulevés lors de l'élaboration des PLU
- Accompagnement des projets de lotissements afin d'améliorer la forme urbaine

L'objectif de formation est valable en particulier pour l'urbanisme et le paysage mais aussi par exemple pour la gestion des espaces naturels, certains milieux naturels sensibles souffrant parfois d'actes d'entretien dévastateurs de la part des services techniques municipaux. Des formations doivent être proposées aux élus,

techniciens des collectivités et autres partenaires, les thèmes traités pouvant être nombreux. Elles doivent, au-delà du contenu technique, permettre avant tout de démontrer les liens et relations entre les différentes approches territoriales.

2.5.3. Associer plus largement la population

Enfin la participation de la population reste un des points faibles de la concertation et de l'animation sur le territoire du parc. Les seules occasions de participation de la population, et de possibilités d'échanges avec elles, se trouvent dans les actions culturelles et les sorties « nature », menées dans le cadre le Festival des Identiterres, de la Fête de l'ancienne frontière ou de diverses manifestations auxquelles le Parc participe (Mondial du Vent à Leucate, Foire de Printemps à Narbonne...). Le point Information Energie animé par le PNR accueille également les visiteurs. Un forum annuel du Parc permet à la population de venir réfléchir avec les autres acteurs aux priorités d'action du Parc, mais dans les faits cela ne fonctionne pas, seuls les partenaires habituels participant à ce travail.

Il devient donc nécessaire, aujourd'hui d'associer beaucoup plus largement la population.

3. IDENTIFICATION DES PARTENAIRES SUR LE PROJET GIZC

3.1. Identification des partenariats

Le tableau des partenaires reprend les principaux partenaires du territoire, impliqués dans les différentes démarches et outils présentés au chapitre 2 et détaillés en annexe 2.

3.2. Documents présentant les modalités d'adhésion des principaux acteurs concernés dans la démarche

Afin de donner une réalité et engager les différents partenaires sur les outils proposés par le Parc, des conventions, contractualisations ou protocoles sont mis en place de façon claire et précise. Certaines font l'objet de délibérations préalables dans les collectivités.

- **Convention tri partite Life EDEN 2001 – 2005 (voir annexe 3)**
Convention signée entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional, la CCI de Narbonne et la Chambre d'agriculture de l'Aude fixant les modalités d'engagement de ces 3 partenaires liés à l'animation, la coordination et la gestion générales du programme Life EDEN
- **Contrat pour les étangs du Narbonnais 2004 – 2009 (voir annexe 4)**
Accord contractuel conclu entre les maîtres d'ouvrages locaux (Communes, Intercommunalités, chambres consulaires, professionnels...) et les gestionnaires de financement public (État, Agence de l'eau RM&C, Conseil Régional L.R., Conseil Général de l'Aude) définissant :
 - Les objectifs et les résultats attendus du Contrat
 - Le programme d'action technique (avec identification de maîtres d'ouvrages potentiels) nécessaire à l'atteinte de ces objectifs
 - Les modalités d'engagement et de répartition des financements nécessaires à la réalisation de ce programme d'action
 - Les modalités d'organisation du Comité d'étangs chargé de veiller au suivi et à la bonne exécution du Contrat d'étangs (constitution d'un comité technique de pilotage, conditions d'animation, d'information et de communication réparties entre le Parc naturel régional, la CCI de Narbonne et la Chambre d'agriculture de l'Aude, etc.)
- **Arrêté Préfectoral de constitution du Comité pour les étangs du Narbonnais - 7 janvier 2004 (voir annexe 4)**
Arrêté préfectoral définissant :
 - la composition du comité d'étangs (services de l'État, établissement publics, collectivités, organisations professionnelles, associations, usagers et autres organismes locaux)
 - les modalités de présidence du Comité (représentant d'une collectivité)
 - la structure chargée de l'animation et la coordination générale du Contrat d'étangs (Parc naturel régional)
- **Conventions de partenariat (voir annexe 5)**

Ces conventions constituent à la fois l'aboutissement de négociations pour la mise en place de partenariats pérennes avec les autres structures présentes sur le territoire et une base de travail le plus opérationnel possible pour une prise en compte des orientations de la charte du Parc dans les politiques d'intervention des partenaires, le syndicat mixte de gestion du parc se reposant largement sur ses membres pour la maîtrise d'ouvrage des actions inscrites dans la charte.

4. PILOTAGE DU PROJET ET RÉSULTATS ATTENDUS

4.1. Responsables du projet

En raison des enjeux décrits plus haut, de sa capacité à investir les diverses thématiques présentes sur le territoire et par le fait même qu'un territoire Parc naturel régional est un lieu d'expérimentation et un laboratoire pour la mise en œuvre de politiques territoriales, le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranéen se propose comme maître d'ouvrage du projet GIZC. Le Président du Syndicat Mixte en étant le Chef de Projet.

Ainsi, si la multiplicité des acteurs, des politiques et des enjeux sur ce territoire rendent pertinente l'entité Parc naturel régional comme maître d'ouvrage du projet GIZC en raison des orientations affichées dans la charte du Parc, c'est aussi parce que le Parc a pour principale mission d'accompagner les différents maîtres d'ouvrages du territoire à réaliser les objectifs arrêtés d'une façon commune. Très rarement maître d'ouvrage pour des actions ou des opérations précises, le Parc assure surtout un rôle de cohérence et de coordination sur le territoire. Cette mission et cette absence de « compétences » en terme de maîtrise d'ouvrage, le rendent légitime localement pour conduire une opération tel que ce projet GIZC. Enfin, la plupart des acteurs concernés se retrouve au sein de la structure de gestion du Parc en tant que membres à voix délibérante ou membre à voix consultative (voir annexe 6).

4.2. Méthode envisagée

Toutefois, afin de regrouper au delà des partenaires habituels du Parc ainsi que pour créer une émulation autour du projet GIZC, il est proposé la création d'un comité de pilotage ad hoc intitulé Comité de pilotage GIZC et d'un système simple de suivi du projet.

○ Comité de pilotage

Composition : membres délibératifs et consultatifs du parc élargi aux services d'Etat, SYCOT, établissements publics ; instituts de recherche, universités...

Rôle : pilotage et validation du projet, information régulière, implication dans l'évaluation.

Fonctionnement : 3 à 4 réunions maximum sur 18 mois

○ Groupe de suivi technique et scientifique

Composition : PNR (**Thierry Laniesse** Directeur du PNR), Mission littoral LR, Universitaires (**Vincent Andreu-Boussut**, Docteur en géographie), autres services d'Etat (Diren, Dde, ...), département (**Isabelle Groy**, coordinatrice de zone), région (**Claudine Lhoste**, chef de service environnement), chambres consulaires (**Daniel Casteignau**, chambre

d'agriculture ; **Yvan Bartelemi**, chambre de Commerce), SYCOT (**Alain Perea** directeur)

Rôle : suivi régulier du projet, préparation des séances du comité de pilotage, définition d'une grille d'évaluation des outils au regard du projet

Fonctionnement : réunion tous les 2 à 3 mois

○ **Pilotage technique**

Composition : chef de projet, directeur du PNR, 3 chargés de Mission PNR (espaces naturels et paysage, espaces lagunaires, tourisme), 1 technicien par chambre consulaire

Rôle : portage technique, animation quotidienne du projet

Fonctionnement : selon emploi du temps (évaluation en temps de travail : 150 journées de travail sur 18 mois)

○ **Outils spécifiques à mettre en place**

- Tableau de bord du projet (par action : intitulé, objectifs, critères d'évaluation, résultats attendus...).

- Bulletin interne du Projet « GIZC Infos » (trimestriel à diffusion de l'ensemble des partenaires)

- Création d'un site internet dédié au programme GIZC (présentation de la démarche, création d'un Forum permanent ouvert aux habitants de la zone, mise en ligne de fiches thématiques).

○ **Production finale**

- Tableau de bord général du projet.

- Forum final local sur deux jours (confrontation des idées, synthèse des réactions locales (recueillies à partir du Forum de discussion sur le net), validation des résultats et des propositions...).

- Fiches thématiques projets ou fiches de cas (présentation, résultats, évaluation, analyse, perspectives locales et de reproductibilité à une échelle nationale).

○ **Calendrier prévisionnel**

Le calendrier est découpé par phase de 3 mois chacune :

Mois 1-3 : mise en place des groupes de pilotage et technique, information générale, mise au point des priorités de travail et du protocole technique et scientifique d'évaluation

Mois 4-6 : mise en place des tableaux de bord et des supports de communication

Mois 7-9 : lancement des études complémentaires ; analyse institutionnelle ; lancement des forum de discussion, communication

Mois 10-12 : analyse des premiers résultats, réorientation/validation, études complémentaires

Mois 13-15 : Finalisation des analyses ; préparation des documents finaux

Mois 15-18 : organisation du Forum final, validation des résultats, formalisation.

○ **Budget prévisionnel**

Intitulé	Coûts prévisionnels
Animation et organisation générale (y compris déplacements)	12 000
Mise à disposition du personnel PNR	35 000
Etudes complémentaires	20 000
Renforcement de la capacité d'ingénierie	30 000
Outils de communication	15 000

TOTAL	112 000
--------------	----------------

5. Conclusion

D'une façon synthétique, la réponse à l'appel à projet pour la GIZC du Parc naturel régional de la Narbonnaise est résumée dans les tableaux suivants :

FICHE A
<i>Priorité aux outils de gestion transversaux et décloisonnés dans le sens d'une gestion intégrée</i>
Les outils mis en place par le parc dans le cadre de sa charte et concourant aux objectifs d'une gestion intégrée deviennent prioritaires (contrat d'étangs, LIFE EDEN, Natura 2000, Agenda 21, Charte européenne du tourisme durable...). Ces outils feront l'objet d'un affichage prioritaire dans le programme d'action 2005 et 2006 du Parc. Ils font l'objet d'une analyse et d'un suivi plus détaillé, d'une évaluation au regard de l'appel à projet GIZC, d'une intégration systématique dans le sens d'une démarche d'Agenda 21 (participation, gouvernance, démocratie participative). D'autre part, le Parc renforce sa capacité d'ingénierie sur les problèmes liés à l'urbanisme et au paysage durant la durée de l'expérimentation GIZC pour un suivi-conseil et un accompagnement des élus lors de l'élaboration de documents d'urbanisme.
Résultats attendus
Accélération du processus de prise en compte globale des enjeux par les acteurs ; meilleure analyse des outils mis en place au regard de la GIZC
Productions finales
<ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de bords des outils mis en place - Fiches d'analyses critiques par outils et préconisations locales et pour une transférabilité vers d'autres territoires.

FICHE B
<i>Pour une simplification et une lisibilité décuplées des démarches institutionnelles dans le sens d'une gestion intégrée</i>
Les outils prioritaires mis en place par le Parc répondent déjà à une démarche transversale et font appel à une large participation des acteurs. Toutefois, on constate sur le terrain un télescopage des procédures et des logiques institutionnelles, la même « personne » (morale ou physique) pouvant être parfois pilote, partenaire, associée... ou adhérente à plusieurs structures à la fois, le territoire ayant parfois été qualifié de « Mille feuilles institutionnel » par des représentants socio-professionnels. Il est donc proposé un recensement exhaustif des structures institutionnelles (rôle, composition, compétence, mission...) ainsi qu'une analyse critique de chacune d'elles débouchant (selon une méthodologie arrêtée par le groupe de suivi technique et scientifique) sur une grille mettant en évidence les redondances, cohérence, complémentarités constatées. Ce travail doit déboucher sur des propositions concrètes de simplifications, fusions, regroupements en respect des compétences de chacun et/ou sur des outils communs permettant une meilleure efficacité des différentes politiques locales (supports de communication unique, secrétariat ou « guichet » centralisé, forum du territoire permanent...)
Résultats attendus
Amélioration de la lisibilité de l'action publique ; simplification des démarches ; économie d'échelle et de temps ; transparence accrue des procédures
Productions finales
<ul style="list-style-type: none"> - Grille d'analyse multicritères des structures - Fiches de proposition pour la simplification des démarches - Proposition d'outils communs pour le territoire - Fiches de propositions pour une généralisation et une transférabilité à d'autres territoires

FICHE C

<i>Impliquer les habitants et les acteurs du territoire dans une démarche collective pour une gestion intégrée</i>
La démocratie électorale permet une représentation des citoyens dans les différentes structures citées plus haut. Toutefois, pour une meilleure intégration de l'ensemble des habitants du territoire dans cette gestion intégrée, il apparaît nécessaire et indispensable d'associer le plus grand nombre aux démarches engagées, dans l'optique d'une participation aux prises de décision collective pour une implication quotidienne plus effective. Il s'agit d'ouvrir des espaces de discussion et de décision n'existant pas aujourd'hui : Forum de discussion permanent sur internet, organisations de rencontres et d'un Forum final sur le terrain, mise à disposition sous forme de fiches des informations concernant les outils mis en œuvre...
Résultats attendus
Implication progressive des habitants du territoire ; émergence d'une éco-citoyenneté ; amélioration de la gouvernance locale.
Productions finales
<ul style="list-style-type: none"> - Fiches pédagogiques thématiques - Carnet de bord ou carnet « sensible » du territoire (restitution des avis et remarques des habitants) - Résumé du Forum final - Intégration des remarques et avis dans les fiches de propositions (voir fiches A et B)

FICHE D
<i>Communiquer, sensibiliser et informer différents publics sur la gestion intégrée</i>
La gestion intégrée des zones côtières concerne de nombreux acteurs et des publics différents. Même si une approche globale et concertée est récurrente, il est aussi important de cibler et de s'adapter aux différents publics. Il s'agit donc d'engager un travail de communication interne au projet (à destination du comité de pilotage et des partenaires directement concernés) et externe à destination des habitants et des visiteurs du territoire (notamment pendant la période estivale). Il s'agira également de proposer un cycle de formations adaptées aux publics (élus, enseignants, agents de développement...)
Résultats attendus
Connaissances accrues des problèmes environnementaux ; sensibilisation du grand public ; spécialisation techniques des élus et des services ; mise en réseau des « prescripteurs » du territoire (personnes relais : enseignants, agents communaux, agents OT/SI...)
Productions finales
<ul style="list-style-type: none"> - Profils de formations adaptés aux divers publics - Réalisations effectives pour au moins un public cible : les élus (1 session sur l'énergie, organisation de « Bistrot des élus » thématiques - Edition d'un journal en ligne et papier interne « GIZC Infos » (à destination du comité de pilotage élargie) - Création d'un site internet dédié au grand public - Fiches d'analyses critiques par outils de communication et d'information et préconisations locales et pour une transférabilité vers d'autres territoires.

Cette proposition correspond donc à une valorisation du travail déjà engagé par le Parc naturel régional et ses partenaires sur les différentes thématiques explorées avec, en plus, un complément opérationnel (capacité d'ingénierie, formations...) et analytique (analyse institutionnelle, fiches de cas...) permettant une généralisation et une théorisation de l'expérience narbonnaise. Une autre manière de renforcer le rôle du Parc naturel régional comme coordinateur d'une démarche globale et intégrée d'une zone non pas administrative mais hydro-géologique (bassin versant) et multi sectorielle.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CARACTÉRISTIQUES DES ÉTANGS DU NARBONNAIS

○ Étang de La Palme

La superficie du bassin versant est de 65 km², majoritairement de nature karstique. Il est principalement à vocation viticole dans sa partie continentale (terroir du cru Fitou) et touristique dans sa partie littorale (station balnéaire « ancienne » de La Franqui).

Il comprend également des salins situés à proximité immédiate de l'étang de La Palme, et dont certaines digues sont utilisées par les véliplanchistes et les kite surfers comme zone de départ pour leur activité.

étang	surface	Bathymétrie moyenne	volume
La Palme	600 ha	0.3 à 0.7 m	3.3 Mm ³

Eaux continentales : les eaux douces sont issues de sources karstiques, de quelques ruisseaux intermittents (le plus important étant le Rieu de La Palme) et d'une alimentation par les canaux des salins.

La mer : La communication de l'étang avec la mer se réalise à travers un **grau naturel** sableux dans la partie sud du lido (généralement obstrué en été, et s'ouvrant de l'automne jusqu'au printemps).

○ Étangs de Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol, Gruissan

Le bassin versant englobant le complexe des étangs du Narbonnais s'étend sur 550 km² (et est lui-même constitué de plusieurs sous bassins versants). Ce bassin versant est beaucoup plus urbanisé que le précédent), l'agglomération narbonnaise comprenant à elle seule 45 000 habitants environ. L'activité agricole se pratique principalement sur deux sous bassins versants et occupe une superficie d'environ 200 km² (info BRL 1996). Concernant les activités industrielles, une trentaine d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont recensées.

étang	surface	Bathymétrie moyenne	volume
Bages Sigean	5300 ha	1.3 m	49 Mm ³
Campagnol	115 ha	0.5 m	0.5 Mm ³
Ayrolle	1320 ha	0.5 m	9 Mm ³
Gruissan	145 ha	0.5 m	1 Mm ³

Eaux continentales :

- Pour Bages-Sigean : Les cours d'eau principaux sont la Berre et le canal de la Robine avec respectivement un apport à l'étang de 35 Mm³/an ; 40 - 60 Mm³/an. La part des autres sous bassins versants est de l'ordre de 6-12 Mm³/an.

- Pour Campagnol, Ayrolle et Gruissan : ces trois lagunes sont alimentées principalement par trois canaux qui reçoivent les eaux de la basse plaine de l'Aude. Ce sous bassin versant draine en moyenne 15 Mm³ d'eau/an.

La mer :

L'étang de Bages Sigean est en relation avec la mer par le chenal portuaire de Port La Nouvelle.

Campagnol est influencé par les eaux salées de manière indirecte, via l'Ayrolle qui est en relation avec la mer par un **grau naturel**.

L'étang de Gruissan communique avec la mer par un chenal étroit d'une longueur de 2.5 km.

ANNEXE 2 : EXEMPLES D'OUTILS DU PARC, VERS UN DÉCLOISONNEMENT DES LOGIQUES

Qualité de l'eau / gestion de l'eau

○ **Programme Life EDEN**

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, la C.C.I. de Narbonne et la Chambre d'Agriculture de l'Aude ont engagé un programme d'action commun sur 4 ans (2001 – 2004) destiné à associer la protection de la qualité des étangs avec le développement et la promotion des entreprises et des activités humaines respectueuses de cet environnement.

Ce projet, intitulé " Eco Développement concerté autour des étangs du Narbonnais " (EDEN), a été déposé auprès de la Commission Européenne avec le soutien du Ministère de l'Environnement et de la Région Languedoc-Roussillon. EDEN constitue ainsi l'un des 6 dossiers français retenus en 2001 au titre des aides de L'Instrument Financier de l'Europe (Life Environnement). Ce programme bénéficie ainsi d'un financement global de 1,2 millions d'euros de l'Europe (sur un budget total de l'ordre de 3 millions d'euros sur les 3 années du programme) destiné à :

développer une organisation territoriale basée sur une animation, concertation et coordination des acteurs locaux de l'aménagement et du développement économique du territoire à l'échelle du bassin versant des étangs du narbonnais (développement d'une approche globale " Usages/Milieus ")
réaliser un programme partenarial d'aides techniques et financières auprès des collectivités, des entreprises industrielles, de commerce et de service et des professionnels agricoles pour réaliser des actions démonstratives en matière de prévention, réduction, gestion des impacts environnementaux des activités humaines et de valorisation des efforts engagés.

Une soixantaine de critères de sélection est définie dans ce programme pour la réalisation d'actions ponctuelles, démonstratives et innovantes, dans chacun des domaines précités. Un grand nombre de ces critères porte ainsi directement ou indirectement sur des projets d'amélioration et/ou de réhabilitation de la qualité des étangs, tels que par exemple :

- Diagnostics, études et action de concertation préalable à la définition et application de nouvelles politiques de gestion des effluents dans les entreprises et / ou groupement d'entreprises ;
- Diagnostics, études préalables et établissement d'un plan de gestion "déchets et effluents liquides" zone portuaire de Port la Nouvelle ;
- Diagnostics, études préalables à l'application future Directive MARPOL : réception et traitement des déchets et eaux de cales de navire ;
- Mise en place de principe de bonne gestion hydraulique agricole à l'échelle du bassin versant ;
- Élaboration d'un système de collecte, stockage, élimination des produits phytosanitaires non utilisés et des emballages phytosanitaires vides ;
- Mise en place de méthodes de réduction, prévention et suppression à moyen terme de l'utilisation de l'azote minéral au vignoble et implantation des dispositifs enherbés en zone tampon culture/zones humides ;
- Application du " génie écologique " au traitement des rejets domestiques ;
- Étude et promotion des systèmes de Réutilisation des Eaux Usées ;
- Mise en œuvre de système de récupération et traitement des eaux usées agricoles par la mise en place d'un site de rinçage des cuves et des machines à vendanger et de stockage des eaux de lavage ;
- Création de dérivations et diffusion hydraulique des apports d'eau douce dans les marais ;
- Élaboration et application et conduite de plan de gestion des zones humides ;
- Programme de suivi de la qualité de l'eau des étangs ;
- Etc.

Le Parc naturel régional assure l'animation et la coordination générale ainsi que la gestion technique, administrative et financière de ce programme. Il constitue auprès de l'Europe le seul responsable technique et financier de ce programme.

Ce programme arrive à terme (juillet 2005). Ainsi, depuis juillet 2001, ce programme a permis la mise en place et l'animation des organes de concertation et de décision essentiels au développement d'une approche de gestion globale " Usages/Milieus " (Comités de Concertation et de Programmation EDEN, groupes de travail...). Dans le même temps, 44 projets, portés par les partenaires du projet, des collectivités, des entreprises ou le monde agricole, ont pu être examinés et bénéficier d'une participation financière Life EDEN (montant total d'aide attribué de 966 000 euros pour un montant total éligible de projet de 2 500 000 euros.)

○ **Contrat 2004 – 2009 pour les étangs du Narbonnais**

Le vendredi 1er avril 2005, l'État, la Région L.R., le Département de l'Aude, l'Agence de l'eau, le Parc naturel régional, les chambres consulaires, les communes et groupements de communes et les socioprofessionnels, réunis en Comité d'étangs, ont signé le Contrat pour les étangs du Narbonnais (étangs de Bages-Sigean, de Campagnol, de l'Ayrolle, de Gruissan et leurs bassins versants soit 22 communes au total)

Après près de 3 années de concertation organisée par le Parc naturel régional, l'ensemble de ces partenaires et acteurs, intéressés par le développement durable du complexe des étangs du Narbonnais, a décidé de mettre en œuvre un programme concerté d'une durée de 5 ans destiné à :

- Préserver ces milieux naturels de haute qualité patrimoniale ;
- Maintenir la pêche artisanale lagunaire ;
- Garantir un équilibre entre les différents usages.

Pour parvenir à la satisfaction de ces vocations souhaitées pour les étangs et leurs usages associés, 5 objectifs techniques ont été retenus pour ce programme d'action :

- Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux lagunaires (travaux sur réseau de collecte et station d'épuration, gestion des eaux pluviales urbaines, réduction des rejets industriels, lutte contre pollution diffuse agricole...) ;
- Amélioration du fonctionnement hydraulique des étangs (travaux hydrauliques sur les apports d'eau douce et les graus...) ;
- Restauration et gestion des marais périphériques (inventaire complémentaire, travaux et plan de gestion...) ;
- Maintien de l'activité de pêche artisanale lagunaire (site de débarquement, coopérative Petits métiers...) ;
- Maîtrise de la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques (travaux d'accueil ou de limitation du public...)

Ce programme de travaux, estimé à un montant total de l'ordre de 30 millions d'euros sur 5 ans, fait ainsi désormais l'objet d'un accord contractuel (contrat d'étangs) entre les maîtres d'ouvrages locaux et les gestionnaires de financement.

Créé par le Préfet de l'Aude, le Comité d'étangs, qui regroupe l'ensemble des signataires du Contrat, est chargé de suivre et de veiller à la bonne exécution du Contrat. Le Comité d'étangs est aujourd'hui présidé par Claude MULERO, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional

L'animation et la coordination générale du Contrat ont été confiées par le Préfet au Parc naturel régional (qui a déjà travaillé à son élaboration).

Par ailleurs, dans la continuité du programme Life EDEN et étant la multiplicité des actions à engager de manière coordonnée et groupée auprès des différents secteurs professionnels concernés, la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions du Contrat auprès des maîtres d'ouvrages compétents sera conjointement assurés dans le cadre d'un partenariat entre :

le PNR dans le cadre de ses compétences géographiques et au-delà dans le cadre de conventions spécifiques avec les maîtres d'ouvrage,
la Chambre de Commerce et d'industrie de Narbonne dans le cadre de ses compétences auprès des entreprises industrielles, de commerce et de service,

la Chambre d'agriculture dans le cadre de ses compétences auprès des professionnels agricoles.

○ **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Aude (SAGE BVA)**

Un SAGE est en cours d'élaboration sur le périmètre du Contrat d'étangs (voir précédemment). Son périmètre d'étude a été défini en avril 2001 par arrêté inter préfectoral. Il comprend toute la partie du fleuve Aude à l'aval immédiat de la confluence de la Cesse, avec le bassin versant associé, ainsi que tous les étangs hydrauliquement reliés de manière directe ou indirecte et leur bassin versant, c'est à dire les étangs de : Capestang, Montady, la Matte, Vendres, Pissevaches, Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol et Gruissan.

Ce périmètre englobe ainsi en totalité la zone du contrat d'étangs, centrée sur les étangs de Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol, Gruissan et leurs bassins versants.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE BVA, installée depuis le 15 février 2002, est composée de 48 membres, représentants des collectivités territoriales, des établissements publics, des usagers, des organisations professionnelles, des associations et des administrations concernées.

Le Parc naturel régional est également membre de la CLE.

Afin de faciliter son travail d'élaboration du SAGE, la CLE s'est doté de plusieurs organes de consultation et de réflexion constitués par :

4 Commissions « géographiques »

- « Bassin de la Berre »,
- « Complexe lagunaire de Bages-Sigean »,
- « Basse plaine de l'Aude et étangs de Gruissan »,
- « Bassin Héraultais ».

6 commissions « thématiques »

- Gestion quantitative des eaux,
- gestion des risques liés aux eaux : les inondations,
- aménagement de rivière et gestion de la ripisylve,
- qualité des cours d'eau et du littoral,
- fonctionnement hydrobiologique et la richesse des étangs,
- l'eau facteur de richesses.

Le travail d'élaboration du SAGE, commencé depuis mars 2002, est programmé en plusieurs phases. Chacune d'entre elles doit faire l'objet d'une réflexion et d'une concertation préalable au sein de ces Commissions avant d'être validée par la CLE.

Aujourd'hui, les phases « État des lieux », « Diagnostic global du territoire », « Tendances et scénarios » et « Préconisations du SAGE » ont été approuvées par la CLE.

L'élaboration définitive du SAGE est prévue pour fin 2005.

Les deux démarches SAGE et Contrat d'étangs sont complémentaires et concernent en majeure partie le même territoire. Afin d'assurer une totale cohérence entre elles, une relation très étroite est assurée au niveau de chacune de leur phase d'élaboration.

Dans ce cadre, à la demande du Président de la CLE, plusieurs « portés à connaissance » de l'avancement du projet de contrat ont déjà été réalisés auprès de la CLE et un avis favorable a été formulé par la CLE sur la concordance des objectifs du Contrat d'étangs avec ceux du projet de SAGE.

Le Président et l'animateur de la CLE sont également systématiquement associés aux réunions de travail technique et de consultation publique réalisées par le Syndicat mixte du Parc naturel régional dans le cadre de l'animation du Contrat.

Enfin, deux représentants de la CLE sont membres du Comité d'étangs, chargé de suivre et de veiller à la bonne exécution du Contrat.

○ **Les défis territoriaux (2005 – 2006)**

Dans le cadre du 8^{ème} programme de l'Agence de l'Eau RMC, des « Défis territoriaux » ont été élaborés.

Ils sont mis en place sur des secteurs où une problématique environnementale particulière a été clairement identifiée.

Au niveau régional, les lagunes sont soumises au phénomène d'eutrophisation, un Défi trophique a été initié sur l'ensemble du Languedoc Roussillon et donc notamment sur les étangs du narbonnais compris dans le périmètre du parc. (Animation : Cepralmar)

Il se déroule en 3 phases :

- Quantifier et hiérarchiser les contributions relatives des différentes STEP à l'eutrophisation des milieux lagunaires
- Évaluer l'effort de réduction des apports nécessaire pour améliorer leur état vis-à-vis de l'eutrophisation,
- De définir de manière concertée des propositions d'actions visant à améliorer la qualité trophique des lagunes.

Le complexe lagunaire des étangs du Narbonnais (Bages-Sigean, Campagnol, Ayrolle, Gruissan) a été également choisi pour faire l'objet d'un Défi « toxiques » en raison des problèmes qualitatifs qu'il connaît en termes de pollution toxique.

Ce dernier (animation PNR) se déroule en trois parties :

- État des lieux de la contamination (sur l'ensemble des milieux récepteurs : les étangs)
- Identification et quantification des apports toxiques (sur le bassin versant)
- Mise en place de lutte contre les pollutions toxiques.

○ **Les outils de suivi**

Les lagunes situées sur le littoral audois font partie de plusieurs réseaux de suivis régionaux ou nationaux auquel le Parc naturel de la Narbonnaise participe activement. Il s'agit :

- du Réseau de Suivi lagunaire (RSL), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région Languedoc-Roussillon. Il est en partie financé par l'Agence de l'Eau RMC. Il s'agit d'un réseau mis en place en 2000 pour améliorer l'état de la connaissance sur l'état des lagunes vis à vis de l'eutrophisation. Les étangs du Narbonnais ont servi de site pilote pour ce réseau. Le PNR apporte une assistance technique à Ifremer pour la réalisation des campagnes de suivi et la valorisation locale des résultats annuels des programmes de suivis engagés sur les lagunes de la Narbonnaise.

- du Réseau National d'Observation (RNO) et du Réseau Intégrateurs Biologiques (RINBIO, géré par Ifremer, dont l'objet principal est de suivre les concentrations en contaminants chimiques (métaux lourds, hydrocarbures, pesticides) dans les différents compartiments lagunaires (matière vivante et sédiments). Là aussi, le Parc apporte un soutien logistique à la réalisation de ces suivis.

- et du Forum des Observateurs et Gestionnaires des Étangs Méditerranéens (FOGEM), parrainé par la DIREN Languedoc-Roussillon, dont l'organisation est basée sur le suivi bimensuel de paramètres physico-chimiques simples (salinité, température, oxygène dissous, pH...) sur les lagunes. Le Parc naturel régional assure dans ce cadre, depuis bientôt dix ans, le suivi physico-chimique de l'étang de Bages-Sigean. D'autres opérateurs locaux ont en charge ce suivi sur les autres pièces lagunaires audoises.

Espaces naturels

○ **Approfondissement des connaissances**

Les études naturalistes réalisées dans le cadre de la préfiguration du Parc ont porté sur la flore, les insectes, les amphibiens et reptiles, les poissons, les oiseaux, les mammifères avec une étude particulièrement précise et complète sur les chauve-souris. Jusqu'à maintenant, aidées des inventaires ZNIEFF et ZICO, elles ont permis d'approfondir la connaissance du territoire, de préciser les enjeux en matière de fragilité des milieux, de sensibilité des espèces et de définir les priorités d'intervention. Elles ont ainsi servi de base pour la réalisation de plans de gestion sur les espaces les plus fragilisés et menacés.

Aujourd'hui, d'autres inventaires et cartographies, plus précis, permettent d'approfondir plus encore ces connaissances. Les enjeux écologiques peuvent ainsi être définis à l'échelle de sites, et non de grandes unités de territoire. C'est le cas des inventaires et cartographies réalisées dans le cadre du diagnostic des sites Natura 2000 par exemple, dont l'un des premiers impacts, après diffusion des données, est la prise de conscience par les acteurs locaux, de la grande valeur écologique de leur territoire.

Des bio-indicateurs permettent le suivi de l'évolution des habitats sur ces sites. Des mises à jour régulières sont donc envisagées.

Par contre, des compléments d'études concernant les chauve-souris, poissons, reptiles, amphibiens et coléoptères doivent être effectués pour permettre une gestion plus précise des sites.

De manière générale, le Parc s'associe à la réalisation d'études et de recherches sur le patrimoine faunistique et floristique : actualisation des inventaires ZNIEFF et ZICO, comptages, etc.

Le PNR participe également à l'élaboration des ORGFH (Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats), pilotée, dans la région Languedoc-Roussillon, par la Fédération régionale des Chasseurs. Ces orientations seront, à terme, un référentiel en matière d'orientations stratégiques et permettront la prise en compte de la gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats dans les activités de toutes sortes.

Enfin, le Parc s'investit de plus en plus dans la connaissance du contexte socio-économique de son territoire. Il a notamment collaboré à l'élaboration de plusieurs mémoires de sociologie, dont une thèse. Il a aussi accueilli un doctorant effectuant une thèse sur les modèles de gestion, les pratiques touristiques et les enjeux environnementaux sur le littoral de l'Aude.

Conscient des enjeux de telles connaissances, le Parc tient aujourd'hui encore à élargir le champ de ses connaissances sur son territoire. Il vient donc d'entamer un diagnostic économique sur le complexe lagunaire de Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol, Gruissan, qui permettra de mieux appréhender les conditions d'une plus grande prise en compte de la préservation des habitats naturels par les acteurs économiques.

○ **Natura 2000**

Sur les 80 000 Ha que compte le territoire du PNR, près de 32 000 Ha intègrent déjà, ou intégreront bientôt le réseau Natura 2000. Parmi tous ces sites (8 au total), le Parc est opérateur de l'élaboration des Documents d'objectifs (DOCOB) de 3 d'entre eux : le complexe lagunaire de Bages-Sigean¹, celui de La Palme et le plateau de Leucate. Pour les autres sites, le PNR participera à l'élaboration des DOCOB en apportant son appui technique à l'opérateur, comme il le fait déjà concernant la ZPS des Basses Corbières. Il veille à ce que ces documents soient en cohérence avec sa Charte.

L'objectif de cette démarche est la mise en place d'actions concrètes de préservation de milieux rares, voire menacés à l'échelle de européenne. L'achèvement du réseau permettra aussi de créer de réels corridors écologiques sur les territoires régional, national et européen. Mais si l'objectif premier de Natura 2000 est la conservation de la biodiversité, il faut noter que cette conservation doit prendre en compte les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités locales. La constitution du réseau Natura 2000 s'inscrit donc dans une perspective de Développement Durable.

Le Parc a bien pris la mesure de cette démarche, et met aujourd'hui l'accent sur la **concertation**. En effet, les DOCOB correspondent à une conception décentralisée de l'application des Directives Habitats et Oiseaux à l'origine du réseau Natura 2000. Ils sont l'outil d'appropriation locale pour l'application de ces Directives sur chacun des 3 sites.

L'élaboration des DOCOB a donc été appréhendée par le Parc comme une démarche de travail collectif entre les différents acteurs des sites destinés à constituer le réseau Natura 2000. Laquelle démarche pourra servir d'exemple sur le reste du territoire.

Mais, encore faut-il atteindre toutes les personnes concernées, les informer et les convaincre de s'impliquer pour la gestion de leur territoire. Pour cela, le PNR a lancé une campagne de communication basée sur la parution d'articles réguliers dans la presse locale et la distribution d'une plaquette éditée à 50 000 exemplaires, distribuée dans les foyers des communes concernées par Natura 2000 et disponible dans les mairies et offices de tourisme. De plus, un bulletin trimestriel informe régulièrement les acteurs impliqués de l'avancement des DOCOB. Ces outils ont dès à présent permis d'atteindre des personnes ou structures très peu engagées jusqu'à présent dans la gestion d'espaces / sites, en dehors de ce qu'implique leur propre domaine d'activité.

Les comités de pilotage et les groupes de travail rassemblent maintenant les représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, des différentes activités économiques et associations du territoire, des propriétaires, etc. Des particuliers peuvent même être membres des groupes de travail s'ils en font la demande.

Le PNR est particulièrement attentif à ce que toutes les catégories d'utilisateurs soient bien représentées. Il a notamment insisté sur la participation des chasseurs, utilisateurs assidus des espaces naturels. De la même manière, il a sollicité la participation de représentants d'activités nouvelles sur son territoire tels certains loisirs de pleine nature (kite surf notamment).

La mise en place des actions proposées dans les DOCOB sera contractualisée, ou pourra éventuellement faire l'objet de chartes engageant les signataires. L'objectif du Parc est d'impliquer le plus en amont possible des acteurs tels que les chasseurs, les agriculteurs et les pratiquants des sports de pleine nature, pour les amener à prendre eux-mêmes en charge la préservation des espaces qu'ils utilisent, en signant un contrat ou une charte Natura 2000.

○ **Autres sites d'intérêt exceptionnel majeur**

Sur les sites d'intérêt majeur de son territoire, le Parc et l'ensemble de ses partenaires cherchent à adopter des mesures de gestion adaptées à chaque site et à chaque type de milieu ; qu'il s'agisse de milieux menacés par la pollution, la surfréquentation ou au contraire par l'absence d'entretien dans les zones rurales en voie de désertification.

Pour les sites les plus fréquentés, le PNR travaille à :

- l'organisation de la fréquentation touristique et des activités de plein air dans les milieux sensibles (signalétique, aménagements d'accueil du public, information et sensibilisation du public, chartes d'utilisation des milieux pour les grimpeurs, randonneurs, adeptes du VTT, cavaliers...)
- la réglementation de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels,
- la lutte contre l'érosion des sols liée à la surfréquentation,
- lutte contre la cabanisation.

Sur le plateau de Leucate par exemple, le Parc mène, en partenariat avec la Mairie, un projet de fermeture de l'accès aux véhicules et d'aménagement du bord de falaise. Il

permettra de stopper la dégradation des pelouses à Brachypode, l'érosion des sols ; le public sera canalisé.

De même, sur l'île des Coussoules, un plan de gestion, mené lui aussi en partenariat avec la municipalité, aboutit cette année à la fermeture de l'accès des véhicules à moteur sur le lido de l'étang de La Palme. L'aménagement d'un parking et son intégration paysagère permettront de continuer d'accueillir les estivants d'une part, et de promouvoir une image de qualité de cet espace littoral.

D'une manière générale, le PNR cherche à **assurer la prise en compte de l'environnement dans tout projet d'aménagement** et dans tout ouvrage et travaux ayant des incidences sur l'équilibre des milieux naturels.

C'est dans ce but qu'il a été, par exemple, à l'initiative de l'enlèvement du barrage à vannes de Port-la-Nouvelle. Ce dernier limitait les échanges entre l'étang de Bages-Sigean et la mer ; lesquels échanges sont importants pour le renouvellement des masses d'eau de la lagune, et pour l'équilibre général de tout l'écosystème lagunaire.

○ **Sites du Conservatoire du Littoral**

Le Parc apporte son concours au Conservatoire du Littoral pour hiérarchiser ses priorités d'interventions foncières en fonction de l'intérêt faunistique, floristique ou paysager des sites au travers de la mise en place des schémas d'intervention foncière coordonnée. Par exemple, il travaille avec le Conservatoire pour que les zones humides au nord de l'étang de Campagnol et de l'étang de l'Ayrolle, ainsi qu'autour de l'étang de Mateille, ou encore la plaine littorale du sud est de la Clape, figurent – étant donné leur intérêt écologique – en zone de préemption du Conservatoire. Ce concours se traduit aussi par la fourniture des données scientifiques en possession du PNR.

Le Parc travaille avec les communes pour que soient intégrées les zones de préemption du Conservatoire dans les documents d'urbanismes (PLU, SCOT...).

Le Parc participe, selon les sites, à la mise en œuvre de la gestion en fonction des besoins et attentes des communes, ou autres gestionnaires et du Conservatoire. Lorsque le Parc intervient dans la gestion directe d'un site, comme c'est le cas pour la saline de Peyriac-de-Mer, il signe avec le Conservatoire et/ou la commune ou tout autre gestionnaire, une convention spécifique qui répartit les missions de gestion et définit les engagements (techniques et financiers) des partenaires sur le site concerné.

De manière générale, le PNR organise la **concertation** entre le Conservatoire, les équipes communales, etc. ou comme il le fait dans la cadre de Natura 2000 ou d'autres plans de gestion.

Carte des sites du Conservatoire du Littoral

○ **Outils de surveillance**

Dans les espaces naturels soumis à une forte fréquentation, le Parc doit développer des outils de surveillance.

Il organise un partenariat avec la Gendarmerie Nationale, l'ONCFS, l'ONF, les Polices municipales, gardes du Conservatoire du Littoral, afin de mener des campagnes de surveillance sur les espaces naturels les plus sensibles à la fréquentation (dunes, plages, massifs forestiers...). Ces surveillances permettront de sensibiliser et de faire appliquer la réglementation notamment en matière de circulation dans les espaces naturels, de prévention contre les risques d'incendie.

Une première convention a été signée en 2004, entre le Parc et la Gendarmerie Nationale pour mettre en place des patrouilles de surveillance à cheval sur le littoral nord du Parc.

Urbanisme et paysage

○ **Maîtrise de la signalétique publicitaire**

En raison de la fréquentation touristique de ce territoire et de la proximité d'agglomérations de grande taille, la signalétique publicitaire connaît un très fort développement qui se fait de façon totalement anarchique. Ces dispositifs contribuent à une certaine dégradation de la qualité des paysages.

La loi de 1979 relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes définit les territoires de Parcs naturels régionaux comme des secteurs particuliers dans lesquels la publicité est totalement interdite.

Le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée souhaite élaborer une charte signalétique proposant des recommandations graphiques et paysagères, et aider les municipalités à

mettre en place des règlements locaux de publicité, afin d'harmoniser et de maîtriser l'implantation de ces dispositifs de signalisation. Cette démarche est menée en large concertation avec les services de l'État (DIREN, DDE, SDAP), les collectivités (communes, Communauté de commune et d'agglomération, Conseils régional et général) et l'ensemble des acteurs économiques (Viticulteurs, hébergements touristiques, restaurateurs).

Depuis 2004, cette démarche est engagée sur une partie du territoire du Parc : le site classé du Massif de la Clape.

Maîtrise des énergies

○ **Charte de développement éolien**

Le Parc a défini, en 2003, en étroite concertation avec les services de l'État, les collectivités, les porteurs de projets éoliens, les associations naturalistes, les associations d'habitants, les professionnels de la viticulture la charte de développement éolien.

Cette charte a pour objectifs :

- de favoriser l'insertion des parcs éoliens dans leur environnement naturel et social
- de maîtriser et optimiser les retombées économiques locales
- d'élaborer un outil d'aide à la décision
- de promouvoir une véritable politique durable de développement des énergies renouvelables
- de permettre de déterminer des zones sensibles à exclure et des zones propices à l'implantation d'éoliennes comportant des recommandations.

Depuis début 2004, cette charte éolienne définit le cadre via lequel le Parc accompagne les communes, intercommunalités, développeurs dans la mise en œuvre de leurs projets éoliens.

Le Parc communique sur l'existence de cette charte éolienne et sur son contenu.

Par ailleurs, il met en œuvre les partenariats nécessaires au suivi environnemental des parcs et projets éoliens du territoire. Ces suivis environnementaux ont pour objectif d'améliorer la prise en compte des recommandations environnementales et paysagères de la charte et de participer à une évaluation globale des impacts environnementaux des parcs éoliens.

○ **Diagnostic énergétique du territoire**

Un diagnostic énergétique prévu pour 2005, est un outil d'aide à la décision pour une approche globale de l'énergie sur le territoire. Il s'agit de :

- mieux connaître les données énergétiques du territoire (spécificité des consommations, analyse de la distribution énergétique, ressources existantes en terme de potentiel, de professionnels...) et leurs évolutions, notamment en fonction du projet de territoire en terme d'urbanisme, de tourisme...
- définir les enjeux énergétiques du territoire selon des critères environnementaux, sociaux, techniques, politiques...
- proposer des pistes d'actions prioritaires par thème (éclairage public ...), par secteur d'activité (urbanisme, bâtiment, industrie, agriculture, tourisme...), par public (particulier, collectivité, entreprises...) ou encore par zone géographique (Zones d'Activités, littoral...).

Tourisme

○ **Création et structuration d'une offre de découverte « Nature & Patrimoine »**

Sous ce vocable « Nature & Patrimoine », l'objectif du PNR, dans un secteur où le tourisme concentré et balnéaire est encore très présent, est de proposer une offre de découverte valorisant le patrimoine naturel et culturel local et qui maîtrise ses effets sur l'environnement.

Cet objectif se traduit par un travail à deux niveaux :

- Amener les hébergements (gîtes et chambres d'hôtes, campings) à intégrer à la gestion quotidienne de leur activité des dimensions environnementales, éthiques et culturelles ;
- Amener les animateurs intervenant sur l'éducation à l'environnement à progresser vers une activité « grand public », basée sur la sensibilisation et la valorisation du territoire.

Les hébergements « Nature & Patrimoine »

Une trentaine de gîtes et chambres d'hôtes et une dizaine de campings travaillent aux côtés du PNR depuis quelques années. Par la création, puis l'application de cahiers des charges spécifiques à chaque filière, les hébergements diminuent petit à petit leurs impacts sur l'environnement (réduction des consommations d'eau, d'énergie, amélioration du tri des déchets, aménagements des abords...), et se font l'écho de leurs efforts auprès de leur clientèle, en les incitant eux aussi à être vigilants (affiche sur les gestes « citoyens » à observer, même en vacances).

La dénomination commune à ces hébergements issus de différents groupements et n'ayant pas le même fonctionnement, ainsi que la conduite de projets concrets et communs (affiches des gestes citoyens, création d'une malle Nature & Patrimoine) ont permis la mise en réseau de structures qui ne l'étaient pas jusqu'à présent. Autour des professionnels et de leurs groupements, c'est également un large partenariat qui est développé avec les structures telles que la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, le Comité départemental du tourisme, tous concernés par ces activités. Ces structures se retrouvent avec le PNR sur des partenariats stratégiques ou plus pratiques (actions précises).

Les animateurs « Nature & Patrimoine »

La structuration d'un réseau d'animateurs a été initiée dans le cadre du programme éducation à l'environnement lancé lors de la préfiguration du Parc. Membres d'associations ou de structures intervenant dans les domaines de l'environnement ou de la culture, ces animateurs ont été rassemblés par le PNR autour de projets d'éducation à l'environnement pour les scolaires. Des liens, des habitudes de travail et une communication de réseau a ainsi vu le jour. Désireux de poursuivre leur activité avec le grand public, le PNR les accompagne dans la programmation des animations et l'édition chaque année d'un document de promotion où toutes les sorties sont regroupées (l'agenda des rendez-vous Nature & Patrimoine). A cela s'ajoute un programme de formations régulières ainsi que la signature d'une charte de l'animateur garante du respect dans lequel se déroulent ces activités (critères relatifs à la capacité d'accueil du site, au nombre de personnes, à la sensibilisation des participants, aux formations obligatoires, au contenu de l'animation...)

Le PNR veille également à l'interpénétration des thématiques en associant régulièrement les animateurs « Nature & Patrimoine » aux programmations culturelles, aux projets d'aménagement, à des études ponctuelles, à des événements grand public.

Le lien avec les hébergements se constitue naturellement par la complémentarité des activités et se concrétise par la création de séjours « Nature & Patrimoine », intégrant des hébergements sensibles à leur environnement, valorisant leur territoire, et des animations permettant une découverte « douce » du patrimoine naturel et culturel du PNR.

○ **Outils pour favoriser un développement maîtrisé des sports de nature**

Le Parc naturel a mis en place un partenariat fort avec le Département de l'Aude afin d'utiliser ou de participer à la mise en place des outils départementaux que sont le PDIPR et le CDESI/PDESI.

Le PDIPR :

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est l'outil du Département de l'Aude pour réguler et protéger les itinéraires de randonnée.

Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent emprunter différents types de voies publiques existantes et il peuvent également après délibération des communes concernées, emprunter des chemins ruraux et, après convention passées avec les propriétaires intéressés, emprunter des chemins ou des sentiers appartenant à l'état ou à d'autres personnes publiques ou à des personnes privées.

L'inscription des chemins ruraux et privés à ce plan permet d'assurer une pérennité des itinéraires, (toute suppression d'un chemin inscrit au PDIPR ne peut se faire que dans des conditions bien précises prévues à l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983).

Le Parc, sur son territoire, collabore activement avec le Département de l'Aude pour l'application de ce plan.

Le Parc et le Département de l'Aude s'entendent sur création d'un schéma général pour la randonnée non motorisée comportant ou créant des itinéraires de Grande Randonnée (ex GRP du Golfe Antique), mettant en réseaux des boucles de Petite Randonnée et des circuits de découverte du Patrimoine du Parc.

Avec cet outil, le Parc et le Département de l'Aude peuvent concevoir et gérer (en utilisant les moyens juridiques et financiers liés à ce Plan) une offre cohérente d'itinéraires de randonnée permettant de canaliser la fréquentation pédestre équestre et VTT sur l'ensemble du territoire du Parc. Le Parc intègre dès le choix et la conception des itinéraires une démarche environnementale, notamment en évitant de traverser des zones sensibles.

Les CDESI/PDESI :

Dans l'Aude, le PDIPR va être intégré dans l'ensemble plus vaste de la Commission Départementale des Espaces, Sites et itinéraires (CDESI), Relative aux sports de nature qui débouchera sur la mise en place d'un Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) pour ces mêmes sports de nature.

Seul 5 CDESI ont déjà vu le jour (Côtes d'Armor, Ardèche, Drome et Puy de Dôme), mais cet outil est en pleine expansion.

De façon très résumée, cette démarche permettra d'étendre aux sports de nature la collaboration entre le Parc et le Conseil Général de l'Aude entamée dans le cadre du PDIPR.

Les sports de nature pratiqués dans le Parc sont variés (randonnée, Vtt, escalade, vol libre, nautisme, planche à voile, kite-surf...). Certains, comme notamment le kite-surf, sont en pleine expansion et peuvent avoir un impact parfois négatif sur l'environnement ou bien engendrer des conflits d'usage.

La CDESI va être mise en place dans l'Aude. Le Parc, en collaboration étroite avec le Conseil Général, veut utiliser cet outil pour mettre en place une stratégie pour favoriser un développement et une gestion maîtrisée des sports de nature pouvant être financée (comme le PDIPR) par la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Le but étant de limiter leur impact sur son territoire reconnu pour sa qualité environnementale, tout en permettant leur pratique dans une démarche de développement durable.

Le Parc sera très attentif à l'état des lieux en amont de l'installation de la CDESI. Avec une attention toute particulière pour l'identification des enjeux environnementaux de la gestion et du développement des Espaces Sites et Itinéraires (ESI).

○ **La charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés : planification et évaluation**

La « charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » s'inscrit dans les priorités mondiales et européennes exprimées par les recommandations de l'agenda 21 et le 5^e programme d'actions communautaires pour le développement durable. Réalisée par la fédération des Parcs naturels régionaux de France pour le compte de la Fédération Européenne des Parcs européens, elle a été testée par plusieurs Parcs en Europe et est aujourd'hui appliquée dans 23 Parcs européens dont 7 français (bientôt 13)

Forcément transversale

La charte européenne est un outil de planification et de gestion qui vient renforcer la portée des outils précédents en intégrant plus largement d'autres constantes : sa particularité est d'inclure à la fois les dimensions économiques, sociales et environnementales à la gestion et la planification touristique d'un territoire. Aux préoccupations concernant l'offre touristique elle-même, sa qualité, son amélioration constante, etc... s'ajoutent des préoccupations relatives à ses relations avec son environnement proche, l'utilisation de l'espace, les impacts sur l'environnement, les retombées économiques et sociales pour la population, la maîtrise de son développement...

Une méthode basée sur l'implication de tous les acteurs

Son application à un territoire nécessite l'implication de tous les acteurs, institutionnels et professionnels. L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions à 5 ans intègre toutes les composantes mises en exergue dans un diagnostic préalable.

Sur le territoire du PNR de la Narbonnaise, le travail a été initié à travers différentes actions. La planification, la coordination avec les autres entités territoriales prennent forme. La mise en application de cette charte européenne permettra la définition d'un projet commun à tous, une stratégie équilibrée entre protection des espaces, valorisation du territoire, bien-être des habitants, accueil des visiteurs, maintien des cultures locales...

Le PNR de la Narbonnaise se positionne aujourd'hui, avec ses partenaires locaux, sur la mise en application de la charte européenne du tourisme durable sur son territoire. Les structures territoriales et institutions (CDT, Pays de la Narbonnaise...) ont intégré les principes du tourisme durable à la planification de leurs actions. Le PNR dispose aujourd'hui d'un outil complet, intégrant toutes les composantes du développement durable, et faisant appel à tous les partenaires pour définir une stratégie cohérente et équilibrée du tourisme à l'échelle d'un territoire.

○ **Agenda 21**

Les collectivités regroupées au sein du Parc ont souhaité lancer une politique de développement durable pour l'ensemble du littoral audois afin de modifier et de requalifier les espaces littoraux tout en impulsant une démarche de préservation volontaire des espaces naturels situés entre les stations.

En raison des forts enjeux concernant le littoral (maîtrise de la fréquentation touristique, la qualité de l'urbanisme, la qualité et l'intégrité des espaces naturels et des paysages), il a été jugé important et nécessaire de préciser les orientations de la charte du Parc naturel régional sur la frange littoral. Ce sont ces objectifs et actions en faveur du développement durable sur ces territoires littoraux qui ont fait l'objet d'un projet d'Agenda 21 local (en 2003).

Cette « déclinaison littorale de la charte du Parc » a été définie par les partenaires associés au syndicat mixte du Parc naturel régional, en collaboration avec les communes concernées et les services de l'État (DDE, DIREN), puis validée et approuvée par toutes les communes concernées.

Ce projet d'Agenda 21 s'inscrit dans la phase de mise en œuvre des principes du développement durable dans les projets d'aménagement. Il concerne à la fois des opérations d'aménagement et de réhabilitation urbaine, de réhabilitation d'espaces dégradés et/ou fragiles ainsi que des actions de développement et de gestion garantissant la multifonctionnalité des espaces ruraux.

Les quatre composantes du développement durable (développement économique, équité sociale, amélioration de l'environnement, gouvernance) sont les fondements de ces opérations.

Afin de mener à bien l'inscription de cet Agenda 21 dans la mise en œuvre de cette déclinaison littorale de la Charte, les collectivités regroupées autour de ce projet, se propose, en plus du programme déjà arrêté de :

- créer **un observatoire local pour le développement durable**
- proposer un **cadre de réflexion spécifique**
- engager un **programme d'envergure d'éducation à l'environnement**

La mise en œuvre de cet Agenda 21 a débuté par des actions de gestion des espaces naturels littoraux, de réhabilitation paysagère de front de mer, un forum de concertation sur les priorités d'action...

ANNEXE 5 : PRINCIPALES CONVENTIONS ENTRE LE PNR ET SES PARTENAIRES

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Objet :

Association des compétences respectives et complémentaires sur la gestion des espaces naturels et le paysage en priorité sur les espaces relevant du régime forestier et sur les domaines suivants : a. gestion forestière, protection et gestion des espaces naturels ; b. Paysage ; c. prévention des incendies ; d. accueil du public ; e. agriculture-forêt pastoralisme et faune sauvage ; f. schéma de desserte forestière.

Convention signée par le Directeur départementale de l'ONF et le Président du Syndicat mixte le 1 avril 2005 pour 1 an, tacitement reconductible

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'AUDE

Objet :

Association des compétences et possibilités de représentations croisées lors des réunions techniques sur les documents d'urbanisme sur les communes adhérentes au CAUE. Echanges d'informations et assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage situés sur le Parc en respect de la charte du Parc.

Convention signée par le Président du CAUE 11 et le Président du PNR le 21 février 2005, pour 3 ans, tacitement reconductible.

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE DE DEMOUSTICATION

Objet :

Observer les milieux (végétation, hydraulique, cartographie) et suivre les territoires littoraux et lagunaires du périmètre du Parc pour contribuer à un plan de gestion des zones humides.

Convention signée par le Président de l'EID, le 01 mars 1997, tacitement reconductible jusqu'à la labellisation du Parc où les termes de cette convention feront l'objet d'un nouveau protocole

CONVENTION DE PARTENARIAT GRAINE LR

Objet :

Poursuivre l'éducation à l'environnement pour les jeunes scolaires du territoire du Parc en réalisant un programme de formation des enseignants et des animateurs, en éditant un outil pédagogique et en effectuant un suivi général de l'opération

Convention signé par le Président du Graine LR, le 01 juillet 1997

CONVENTION D'OBJECTIFS GROUPE SALINS DU MIDI

Objet :

Mettre en œuvre des actions de protection, de conservation de gestion et de mise en valeur du patrimoine lié au site salinier de Gruissan

Convention signée par le Responsable du Patrimoine du Groupe Salins du Midi, le 19 décembre 1997, tacitement reconductible jusqu'à la labellisation du Parc où les termes de cette convention feront l'objet d'un nouveau protocole

CONVENTION D'OBJECTIFS CPIE DES PAYS NARBONNAIS

Objet :

Mettre en œuvre des actions de recherche et de communication, de mise en valeur et de conseil pour un aménagement et un développement de qualité du patrimoine naturel et culturel, de la gestion de l'écosystème lagunaire et de l'éducation à l'environnement

Convention en cours

CONVENTION DE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES POUR L'EMPLOI DES JEUNES AVEC LA PREFECTURE DE REGION

Objet :

Dans le cadre du programme « Nouveaux services - nouveaux emplois », le projet de Parc et la DDTEFP ont conclu une convention qui porte sur la création de 8 postes pour la gestion des milieux naturels, l'accueil du public dans les espaces naturels protégés et l'éducation à l'environnement au sein du projet de Parc naturel régional.

Convention signée par la délégation par la Délégation par le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle le 01 août 1998

CONVENTION PLURIANNUELLE AGENCE DE L'EAU

Objet :

L'Agence de l'Eau apporte une aide financière pluriannuelle au projet de Parc pour l'animation des actions en matière d'outils de gestion globale de l'eau, de connaissance et de suivi des milieux, de moyens de concertation, d'opérations visant à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Convention signée par Jean Paul CHIROUZE, Directeur Agence de l'EAU, le 31 mai 2000, durée cinq ans

CONVENTION D'APPLICATION EDUCATION NATIONALE

Objet :

Fixer les modalités du partenariat pour la réalisation de l'Ecole du Parc. L'Ecole du Parc consiste à développer sur le territoire du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée des actions pédagogiques sur l'environnement à destination des scolaires. Ces actions basées sur un partenariat entre les enseignants et les intervenants extérieurs, permettent de faire comprendre aux jeunes l'importance de la gestion et de protection du patrimoine naturel et humain du Parc.

Convention signée par Ange MANDELLI, Inspection académique, le 26 juin 2000, durée un an, tacitement reconductible

CONVENTION DE GESTION COMMUNE DE LEUCATE, SITE : LE PLATEAU

Objet :

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée est sollicité pour convenir d'un soutien technique et administratif pour l'entretien, la restauration et l'amélioration du sentier d'interprétation.

Convention signée par Michel PY Maire de Leucate, le 05 juin 2000, durée un an, tacitement reconductible

CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE PORT LA NOUVELLE, SITE : PRESQU' ILE DE SAINTE LUCIE

Objet :

Le Syndicat Mixte du PNR NM est sollicité pour convenir d'un soutien technique et administratif pour l'entretien, la surveillance, l'accueil du public et la gestion.

Convention signée par Henri MARTIN Maire de Port la Nouvelle, le 18 juillet 2000, durée un an, tacitement reconductible. Cette convention sera remplacée par une convention tri partite, Conservatoire du littoral, Commune, SM P PNR NM en cours de réalisation.

CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE DE PEYRIAC DE MER, SITE : LA SALINE ET L'ETANG DU DOUL

Objet :

Le Syndicat Mixte de P PNR NM est sollicité pour convenir d'un soutien technique et administratif pour l'entretien, et la gestion de la Saline et du Doul
Convention signée par Louis VIC Maire de Peyriac de mer, le 27 juin 2000. Cette convention sera remplacée par une convention tri partite, Conservatoire du littoral, Commune, SM P PNR NM en cours de réalisation.

CONVENTION CADRE DE PARTENAIRE OPIE LR

Objet :

Conduire conjointement des actions en faveur de la protection des invertébrés continentaux et de leurs milieux de vie et de mise en valeur de ce patrimoine naturel, de participer aux actions de suivi et de surveillance

Convention signée par Guy Pinault le Président OPIE LR, le 22 juin 2000, durée un an, tacitement reconductible

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT MAISON DE LA CLAPE SITE MASSIF DE CLAPE

Objet :

Conduire conjointement des actions de protection, de la gestion, de la valorisation du patrimoine naturel, paysager, historique et en faveur de l'accueil et de la sensibilisation du public.

Convention signée par Magali DAVID, Président de la Maison de la Clape, le 15 novembre 2000, durée un an, tacitement reconductible

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT LPO AUDE

Objet :

Actions conduites conjointement en faveur de la protection et la gestion de l'avifaune et des milieux, ainsi que des actions de valorisation de ce patrimoine et d'amélioration de la connaissance générale pour informer et sensibiliser le public.

Convention signée par Francis FORNAIRON Président de la LPO Aude, le 22 décembre 2000, durée un an tacitement reconductible

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT SIVOM « LES RIVES DE L'AUDE ET DU CANAL »

Objet :

Mise en place d'un réseau de sentiers balisés permettant la canalisation des promeneurs, tout en leur faisant découvrir le patrimoine des communes de Sallèles, St Marcel, St Nazaire

Convention signée par Garnier CANIZARES, Président du SIVOM, le 14 novembre 2002, durée un an, tacitement reconductible

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT COMMUNE DE LEUCATE « MONDIAL DU VENT »

Objet :

Mettre en œuvre conjointement les préceptes du tourisme durable et d'en appliquer les orientations. Assurer la promotion du territoire à travers l'évènement médiatique.

Convention signée par Michel PY, Maire de la Commune, le 26 mars 2001, durée un an, tacitement reconductible

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT GHPA

Objet :

Mettre en place une démarche de tourisme durable à travers la mise en place d'une charte portant principalement sur la gestion environnementale et l'information du public.

Convention signée par Catherine DELAROUSSE, Présidente du GHPA, le 7 février 2001, durée un an, tacitement reconductible

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT TOURISME VIGNERON AOC CORBIERES

Objet :

Actions engagées afin de promouvoir un tourisme durable.

Convention signée par Pierre Gérard LAFITTE, pour Tourisme Vigneron, Jean Maire SANCHIS, pour AOC Corbières, le 16 février 2001, durée un an, tacitement reconductible

Une deuxième convention est en cours d'élaboration.

CONVENTION DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DRAC

Objet :

Structurer le volet culturel du projet de PNR, et mettre en œuvre à partir d'un diagnostic, une véritable politique culturelle.

Convention signée par François DE BANES GARDONNE DRAC, signée le 11 juillet 2001, durée un an tacitement reconductible

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE

Objet :

Collaborer pour mener une politique ambitieuse et exemplaire visant à assurer le développement d'une agriculture durable

Convention signée par Guy GIVA Président, signée le 27 juillet 2001, durée un an, tacitement reconductible

AVENANT A LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT CHAMBRE D'AGRICULTURE

Objet :

Mise à disposition d'un technicien à mi-temps pour animer le volet agricole conjointement avec un technicien du PNR

Avenant signé le 27 juillet 2001

CONVENTION D'OBJECTIF OPIE LR

Objet :

Définition des engagements techniques et financiers pour la réalisation du carnet du Parc pourtant sur les insectes

Convention signée par Marc GIBERNAU Président, le 23 juillet 2001, validité de la convention : jusqu'à la fin de l'opération

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT FFRP

Objet :

Association des compétences respectives et complémentaires pour l'entretien du GRP « Golfe Antique », qui a été conçu par les deux organismes. Possibilité d'étendre l'association à d'autres sentiers (GRP ou GR).

Convention signée par Eliane PECH, Présidente, le 22 mai 2001, durée un an, tacitement reconductible.

CONVENTION TRI-PARTITE CADRE DE PARTENARIAT VILLE DE NARBONNE, SOCIETE SITA SUD

Objet :

Développement d'une collaboration technique entre les structures portant sur l'amélioration de l'intégration environnementale du site « Lambert ».

Convention signée par Ange MANDELLI, Adjoint au Maire de Narbonne, Philippe DUFOURT, Directeur Général Adjoint de SITA SUD, le 25 septembre 2001, durée un an, tacitement reconductible.

CONVENTION PARTENARIAT AGENCE DE L'EAU

Objet :

Le projet de Parc et l'Agence de l'Eau mettent leurs moyens techniques et financiers en commun pour définir un programme d'actions d'éducation à l'environnement (animateurs « Ecole du Parc » et espaces naturels).

Convention signée par Jean Paul CHIROUZE, Directeur Agence de l'EAU, le 02 novembre 2001, durée un an, tacitement reconductible

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS DIRECTION DEPARTEMENTAL DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Objet :

Cofinancer l'animation et la coordination d'un plan d'action pour l'emploi dans les domaines de l'environnement sur le bassin de Narbonne. L'objectif de ce plan est notamment de trouver des pistes de pérennisation pour les postes issus du programme « nouveaux services »

Convention signée, par la Délégation par le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, le 15 octobre 2001, validité de la convention jusqu'au 15 mai 2002.

CONVENTION DE PARTENARIAT AGEFOS PME LANGUEDOC ROUSSILLON

Objet :

Définition des engagements du SM et AGEFOS PME dans le cadre de la réalisation du programme ORME (observatoire et réseau des métiers et emplois de l'environnement).

Convention signée par Josiane ROSIER Président AGEFOS PME, et Paul GROUSSET Vice Président AGEFOS PME, le 19 décembre 2001, conclue pour une durée de 12 mois.

CONVENTION DE PARTENARIAT TRI PARTITE GRETA, CCI

Objet :

Définir les engagements du Syndicat Mixte, du GRETA, et de la CCI de Narbonne, dans le cadre de la réalisation du Programme ORME

Convention signée par Pierre JAUBERT Président du GRETA, Par Léon PUJAU Président CCI, le 13 février 2002, conclue pour une durée de 12 mois.

CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION ESCAPADES EN PAYS NARBONNAIS

Objet :

Les deux organismes mettent en commun leurs moyens et leurs compétences pour mettre en place et promouvoir un tourisme de qualité respectueux de l'environnement et valorisant la culture et les savoir-faire locaux à travers la mise en place de la charte de tourisme durable d'Escapades.

Convention signée par Jean Marie LIGNIERES, Président de l'Association ESCAPADES, le 04 juillet 2002, conclue pour une année, tacitement reconductible. Avenant 1 à la convention pour l'hébergement d'un permanent Avenant 2 à la convention pour décider chaque année d'un programme d'actions en vue d'appliquer la Charte de tourisme durable d'Escapades

CONVENTION DE PARTENARIAT LPO AUDE

Objet :

Définir les engagements techniques et financiers pour la réalisation du carnet du Parc portant sur l'avifaune

Convention en cours

CONVENTION DE PARTENARIAT ADEME

Objet :

Dans le cadre de l'étude l'élaboration d'une charte de développement éolien dans la Narbonnaise, l'ADEME contribue techniquement et financièrement à l'opération.

Convention signée par Gérard RIGUIDEL, Délégué Régional LR, courant septembre 2002, validité de la convention : jusqu'à la fin de l'étude

CONVENTION DE PARTENARIAT ADEME

Objet :

Dans le cadre de la mise en place d'un Point Info Energie, au sein du SM, l'ADEME s'engage à soutenir financièrement la réalisation de cet objectif, y compris les moyens de fonctionnement qu'il requiert.

Convention signée par Gérard RIGUIDEL, Délégué Régional LR, le 13 septembre 2002, validité de la convention : jusqu'à la date de fin de l'opération fixée.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CCI DE NARBONNE

Objet :

Dans le cadre du suivi bathymétrique des étangs, le projet de Parc met à disposition de l'IFREMER les résultats des données bathymétriques pour une meilleure information des usagers et le développement d'outils scientifiques de gestion des lagunes.

Convention signée par Léon PUJAU Président CCI de Narbonne, le 19 novembre 2001, conclue pour une année, tacitement reconductible.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION IFFREMER

Objet :

Dans le cadre du suivi bathymétrique des étangs, le projet de Parc met à disposition de l'IFREMER les résultats des données bathymétriques pour une meilleure information des usagers et le développement d'outils scientifiques de gestion des lagunes.

Convention signée par Bruno BARNOUIN, Directeur IFREMER, le 29 janvier 2002, conclue pour une année, tacitement reconductible.

CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION PAYS DE LA NARBONNAISE

Objet :

« La convention précise les missions respectives du Pays et du Parc naturel régional sur leurs parties communes et définit notamment les domaines d'action pour lesquels l'organisme de gestion du Parc naturel régional a vocation exclusive à assurer, le cas échéant par voie de contrat particulier, la cohérence des actions programmées de l'Etat et des collectivités territoriales sur ces parties communes ».

Convention en cours

CONVENTION D'APPLICATION AVEC L'ETAT

Objet :

La convention d'application précise les engagements de l'Etat pour la mise en œuvre de la charte, et notamment :

- les modalités selon lesquelles l'Etat exerce ses compétences pour appliquer les orientations et les mesures de la Charte
- les moyens que l'Etat consacre aux actions dans ce domaine
- l'engagement de l'Etat à inclure les actions de la Charte dans les Contrats de Plan Etat-Région
- les modalités de concertation entre l'Etat et le PNR pour veiller à la cohérence de leurs actions mutuelles sur le territoire classé.

Elle permet ainsi :

- d'associer l'Etat dans la définition des priorités et la conduite des actions
- d'établir le cadre qui permettra à l'Etat de préciser les conditions d'application de la Charte ainsi que les moyens qu'il affectera à sa mise en œuvre

Convention en cours

**Des
Corbières
à la
Méditerranée :**

**Gestion intégrée
des
zones côtières
autour
des étangs
du narbonnais**

Appel à projet Datar GIZC -Mai 2005

**PARC NATUREL REGIONAL
DE LA NARBONNAISE EN MEDITERRANEE**

MAISON DU PARC
DOMAINE DE MONTPLAISIR
11100 NARBONNE

04 68 42 23 70
info@parc-naturel-narbonnaise.fr
www.parc-naturel-narbonnaise.fr